# Assises\de/l'édition

**Fondation/pour\l'Écrit** **Salon/du\Livre** *Genève*

# Les 5es assises de l'édition du salon du livre de Genève

Mercredi 1er, jeudi 2 et vendredi 3 mai 2019
Palexpo, Genève

*Le compte rendu des débats*

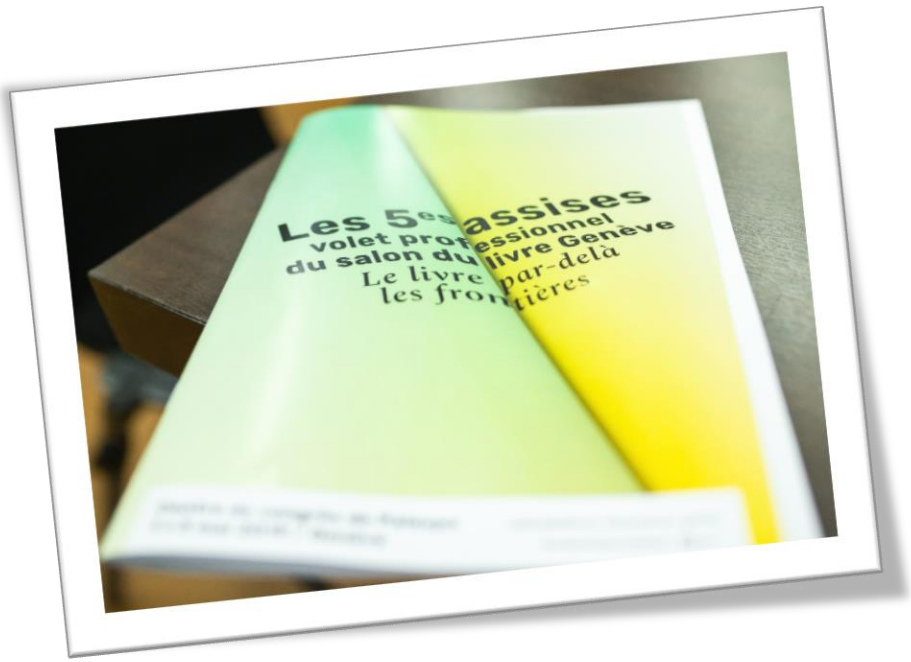


*Crédits* *photos ©*
*Pierre Albouy, salon du livre 2019*

*Les assises sont organisées avec le soutien et en partenariat avec :*

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Département fédéral des affaires étrangères DFAE**

ccig
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN
CONFÉRENCE DES CHEFS DE SERVICE ET DÉLÉGUÉS AUX AFFAIRES CULTURELLES (CDAC)

prohelvetia

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

Alliance internationale des éditeurs indépendants

IPA international publishers association

asdel

bibliomediabcdefghijklmnopqrstuvwxyz

initiales
association de libraires

QUÉBEC ÉDITION

Québec

Canada FBM 2020

Wallonie - Bruxelles International.be

[lo:rən]
Collège de traducteurs Loeren

Unil
UNIL | Université de Lausanne
Centre de traduction littéraire de Lausanne

ActuaLitté
les univers du livre

CIPINA
In Africa We Trust
Centre d'Information et de Promotion de l'Image d'une Nouvelle Afrique

palexpo

# Les 5es assises de l'édition du salon du livre de Genève

*1er, 2 et 3 mai 2019, Centre de congrès de Palexpo*

## Le compte rendu des débats : « Le livre par-delà les frontières »*

*Les assises de l'édition 2019 ont été programmées et organisées*
*par **Delphine Hayim et Nicolas Gary**.*

## Introduction

Car le livre ne devrait pas connaître de limites…

En ces temps de repli, d'incompréhensions, de tensions, et parfois malheureusement de violence, quelle autre arme de tolérance et de connaissance massive avons-nous que le livre pour contrer ces tendances destructrices ? Un livre est un champ des possibles, une ouverture vers l'autre ; le livre est une aventure dont on ne connaît pas la fin, une odyssée qui nous plonge dans des univers inconnus ; le livre permet de partir, rêver, s'éloigner sans bouger. Mais lui, le livre, peu importe son origine, se doit de rayonner, de circuler, d'être diffusé et distribué le plus largement possible, afin de remplir sa mission essentielle : toucher le cœur des lecteurs, atteindre des nouveaux publics et amener les petits comme les grands vers les mots.

Pourtant, comme toute entité qui se déplace, et d'autant plus rapidement avec les évolutions technologiques qui bouleversent le secteur depuis quelques années maintenant, le livre fait face à des obstacles de taille qui restreignent sa liberté de mouvement et ainsi, notre droit à l'éducation et au savoir.

**Les 5es assises de l'édition du livre de Genève** se sont inscrites dans une volonté commune aux acteurs de l'interprofession de mieux appréhender les freins et les limitations qui ralentissent le voyage des ouvrages. « **Le livre par-delà les frontières »** fut le fil conducteur de ces journées professionnelles qui furent riches, vivantes, fédératrices.

Et il ne fut pas question de s'apitoyer sur la résurgence de la censure, de pleurer sur les difficultés pour les éditeurs du Sud de séduire la France ou déplorer l'inefficacité des politiques publiques ; bien au contraire, les participants ont mis en lumière les dysfonctionnements et les lacunes, tout comme ils ont pointé les signes et actions encourageantes. Sur la base de ces constats, ils ont réfléchi ensemble aux solutions nouvelles et aux outils originaux qui permettent non seulement aux professionnels de toute la Francophonie, et au-delà, de se rapprocher et de communiquer, mais aussi à leurs titres de franchir ces lignes imaginaires, qui ont encore la dent dure…

Le livre est peut-être un migrant comme un autre, à nous de lui ouvrir grand nos frontières !

Delphine Hayim
Responsable des assises de l'édition
Salon du livre de Genève

* Les propos retranscrits ici sont basés sur des interventions orales et n'ont pas fait l'objet d'une validation formelle par leur auteur. Les chiffes, graphiques et données sont issues des présentations réalisées par les intervenants lors de leurs interventions.

## Mercredi 1er mai : « Dans l'Afrique des possibles »

Une journée animée par **Pascal Schouwey**, journaliste, animateur, critique

**Résumé**

***« Dans l'Afrique des possibles »*** *: tel est le thème qui a guidé la première journée des assises de l'édition. Ces secondes assises du livre en Afrique a traité des freins à l'édition non seulement sur le continent africain, mais également dans tout l'espace francophone, parmi lesquels censure, autocensure et, bien sûr, obstacles économiques et culturels à la diffusion et la distribution. Quelques initiatives innovantes visant à faciliter les échanges ont également été présentées.*

En guise d'introduction, l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (AIEI) a présenté les résultats de son étude « Quelle liberté d'édition pour les éditeurs indépendants ? », menée par la sociologue Anne-Marie Voisard auprès d'une soixantaine d'éditeurs et éditrices de quarante pays.

*De la censure à l'autocensure*

Parmi les obstacles à l'édition rapportés pour l'Afrique, la censure d'Etat s'avère persistante, mais elle se renouvelle : fluctuante, elle a remplacé la ligne rouge par la zone grise. En outre, au nom de la lutte contre d'éventuelles insurrections, l'arsenal répressif est maintenu, même s'il n'est pas toujours appliqué. S'y ajoutent des mesures financières ou administratives visant au découragement : baisse des budgets culturels, retrait des aides aux traductions, contrôles fiscaux, harcèlement bureaucratique, entre autres.

Une pression intégrée par les auteurs et les éditeurs qui en arrivent à s'autocensurer dans leur activité. « *L'autocensure est difficile à mesurer, mais elle dépend de conditions cadres (sociales, économiques, religieuses, politiques…). Elle s'exerce en particulier dans des pays où les conditions pour la liberté d'expression sont restrictives, qu'il s'agisse d'une censure prépublication, comme en Iran, ou post-publication, comme en Turquie* », explique Alexis Krikorian, collaborateur d'Amnesty International Suisse.

*Le livre, objet d'indifférence*

Mais c'est surtout l'indifférence pour le livre qui est dénoncée. « *Une des plus grandes menaces qui pèse sur la liberté de publier et la circulation des œuvres, c'est la non-implication des pouvoirs publics. Pour preuve, l'inexistence de politique nationale du livre dans la plupart des pays d'Afrique* », observe Kadiatou Konaré, directrice de Cauris Livres et consule honoraire d'Haïti au Mali.

L'action de certains pays se limite aux manuels scolaires, qui relèvent de l'éducation nationale, et non de la culture. Leur production fait l'objet d'appels d'offres, souvent remportés par des multinationales, dans un contexte où le marché local, déjà à la peine, est « *envahi par les acteurs étrangers* », estime Béatrice Lalinon Gbado. Et la directrice-fondatrice des éditions Ruisseaux d'Afrique d'ajouter : « *Le don de livres achève de vous prendre le peu qu'il vous reste.* » En dehors des efforts de l'AIEI pour des coéditions Nord-Sud, force est de constater que la production africaine ne suscite pas non plus un réel intérêt chez ses homologues francophones européens.

*Lit-on, en Afrique ?*

Selon les pays, l'accès au livre est rendu plus difficile encore par deux facteurs qui s'additionnent aux difficultés déjà mentionnées : l'alphabétisation et le prix du livre. Au Mali, par exemple, moins de 35 % de la population de plus de 15 ans est alphabétisée, ce qui restreint d'autant le bassin de lecteurs et de futurs lecteurs. Au Maroc, en revanche, le problème est avant tout économique, comme l'explique Layla Chaouni, directrice et fondatrice des éditions Le Fennec. « *Les librairies et les bibliothèques sont rares ; les jeunes n'y ont pas accès. A Casablanca, il doit y avoir une dizaine de librairies ; ce n'est rien. Mais j'ai atteint des chiffres de vente extraordinaires en proposant des livres à 3 euros maximum. Quand ce n'est pas cher, les gens lisent.* »

Dans ce contexte, beaucoup espèrent que le numérique apportera des solutions, l'Afrique étant particulièrement bien connectée. Encore faut-il rendre les contenus accessibles. Pour ce faire, Chidi Nwaogu a fondé Publiseer, une plateforme numérique dédiée aux textes et musiques d'artistes africains. « *Les grands agrégateurs connus ont un mode de rémunération incompatible avec les modalités pratiques en Afrique. Et, avec les taxes de transaction, certains artistes ne touchaient que 20 dollars par mois, alors qu'ils en gagnaient 100 !* » Lancé au Nigéria, son projet a déjà essaimé au Ghana, au Kenya, en Afrique du Sud et en Egypte.

## Compte rendu intégral du mercredi 1er mai

### Les débats du matin

*Ouverture par **Marc Bruchez**, chef du Service de la Francophonie, Division Afrique subsaharienne et Francophonie, Département fédéral des affaires étrangères (DASF-DFAE)*

Dans son mot d'accueil en ouverture de cette première journée d'assises, **Marc Bruchez** a souligné l'importance d'échanger pour les acteurs du livre francophone en Afrique. « *Le DFAE est heureux de contribuer à la tenue des assises de l'édition, qui offre l'occasion de ce débat, ainsi qu'à sa pérennisation.* »

Pour la Suisse, rappelle-t-il, le plurilinguisme doit être au service du lien entre les communautés, de la cohésion sociale et de la stabilité. « *L'esprit francophone repose sur des valeurs de solidarité et de coopération. L'industrie et la diffusion du livre s'inscrivent dans ce cadre. Les enjeux concrets auxquels elles font face sont identiques à ceux sur lesquels l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) travaille à un niveau plus systématique : jeunesse, liberté, numérique, égalité femmes-hommes.* »

*Discours inaugural par **Jacques Glénat**, fondateur et président directeur général, Groupe Glénat*

**Jacques Glénat** a évoqué l'exportation des livres français. Un groupe comme le sien réalise moins de 15 % de ses ventes à l'étranger, rencontrant deux types de problèmes.

D'une part, des difficultés d'ordre technique, commercial et financier. Le prix du livre à l'étranger est supérieur à celui qui prévaut en France, même outremer, en raison des tabelles. D'autant plus que la production de bandes dessinées ne peut être délocalisée, la France étant spécialisée dans les ouvrages cartonnés, propres à la tradition franco-belge de la BD. Enfin, les transports hors Europe s'avèrent complexes ; il faut compter six semaines pour approvisionner le Québec, d'où de fréquentes ruptures de stock.

D'autre part, des références culturelles freinent la circulation des ouvrages d'une sphère à une autre. Si elles peuvent se manifester dans de simples questions de vocabulaire, elles surgissent aussi sur certaines thématiques : la réalité des amateurs de moto diffère ainsi grandement entre la France (petites routes, terrasses de bistro) et le Canada (grands tracés rectilignes, resto-routes). Enfin, certains ouvrages, même parmi les best-sellers, ne « passent » pas, pour des raisons plus mystérieuses. Ainsi en va-t-il de Titeuf au Canada, où il est perçu comme trivial.

Pour l'Afrique francophone, Jacques Glénat relève une certaine fermeture culturelle à l'image, qui complique la diffusion de la bande dessinée, même si un festival international dédié au neuvième art a récemment vu le jour à Kinshasa. « *Le lecteur local doit retrouver sa part de francophonie ; il faut éviter que l'édition française se montre dédaigneuse et ne se soucie que d'elle-même*. »

Malgré les problèmes, il appelle à rester positif. « *Les métiers du livre ont toujours eu peur : de la télévision, des hypermarchés, d'Amazon…Et finalement, ils résistent. Le livre a beaucoup d'avenir*.»

Quelques chiffres donnés par Jacques Glénat

**La chaîne de valeur du livre**

Base prix public HT : 100

| | |
|---|---|
| Auteur : | 10% |
| Editeur : | 15% |
| Imprimeur : | 15% |
| Commissions réseaux : | 45% |
| Distribution : | 15% (flux aller/retour, transport, stockage) |
| Lecteur : | 100% |

**Exportation du livre vers la Francophonie**

Base 100 de vente d'exemplaires globale en librairie d'un éditeur français

| | |
|---|---|
| France : | 87% |
| Belgique : | 7% |
| Québec : | 2,5% |
| Suisse : | 2 % |
| Grand export : | 1,5% (Antilles, Réunion, Liban…) |
| Total : | 100 % |

*Etude : Le poids de la liberté et de l'indépendance, un bilan à mi-parcours, par* ***Laurence Hugues****, directrice, Alliance internationale des éditeurs indépendants (AIEI) et* ***Clémence Hedde****, responsable de projet, AIEI*

La journée s'est poursuivie avec la présentation de l'étude « **Quelle liberté d'éditer pour les éditeurs indépendants** ? », lancée en 2017 par l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (AIEI). Menée par Anne-Marie Voisard, chercheuse en sociologie, critique du droit, spécialiste des questions de censure dans l'édition indépendante, cette étude repose sur une soixantaine d'entretiens avec des éditeurs indépendants de quarante pays.

**Clémence Hedde** résume ainsi les motivations qui sous-tendent l'étude. « *Les entraves à la liberté de la presse ou des auteurs sont bien documentées, contrairement à celles des éditeurs. Il s'agissait donc de recueillir leur témoignage pour identifier les stratégies de résistance et valoriser l'engagement de ces professionnels.* »

La question est chère à l'AIEI puisque sa création, dans les années 2000, découlait déjà du constat que la liberté d'éditer est régulièrement menacée, du fait de la pression économique, de la financiarisation de l'activité et de la concentration du secteur. L'affaire Noir Canada en 2008 – livre qui dénonçait l'activité des sociétés minières canadiennes en Afrique et fit l'objet d'un bras-de-fer judiciaire avec celles-ci – a achevé de convaincre l'AIEI de l'impact du droit dans l'édition. En 2014, après l'euphorie déçue des printemps arabes, l'AIEI a publié une déclaration en faveur de la protection et de la promotion de la bibliodiversité. L'étude d'Anne-Marie Voisard s'inscrit dans ce prolongement ; elle recense les problèmes suivants.

La censure d'État, si elle persiste dans certains pays, a changé : devenue fluctuante, inattendue, elle constitue désormais une zone grise, plus qu'elle ne pose de lignes rouges, rendant délicate la question de savoir jusqu'où on peut aller. Elle prend notamment la forme d'une action contre des insurrections, plus ou moins réelles, prétextes à bloquer la liberté d'éditer. C'est le cas en Egypte et en Turquie, notamment, ainsi que dans des démocraties libérales, quoiqu'à des degrés bien différents.

Par ailleurs, dans un contexte de montée des nationalismes, les pouvoirs publics tendent à compresser les budgets consacrés aux arts et à la culture ou à retirer leur soutien aux traductions et aux œuvres jugées antinationales. En parallèle, la société civile, où les discours de haine prolifèrent et se banalisent, connaît une forme de censure populaire, qui émane de différents groupes de pression et communautés, en particulier religieuses, toutes religions confondues. Ce double mouvement pèse particulièrement sur les voix minorées pour des raisons de langue ou de culture. Les éditrices féministes l'ont fortement relevé.

Enfin, la liberté d'éditer est également contrainte par les diverses censures exercées par le marché, caractérisé par le poids des multinationales et la judiciarisation de l'édition.

Les témoignages des éditeurs et éditrices d'Afrique, plus précisément, ont fait apparaître trois problèmes principaux. Premièrement, la censure en elle-même perdure. Des lois existent contre la liberté d'expression, avec des leviers répressifs (au nom du maintien de l'ordre public, de la sécurité nationale, de la répression de la diffamation…). Deuxièmement, une politique de découragement d'ordre administrative est constatée, avec la multiplication de contrôles fiscaux ou une forme de harcèlement bureaucratique. Le troisième élément, lui, est plus paradoxal : c'est l'indifférence. « *La vraie liberté d'éditer arrive quand des politiques du livre viennent soutenir l'exercice du métier et de cette liberté* », explique **Laurence Hugues**. « *Pour les éditeurs africains, devenir le centre de gravité de leur activité est un enjeu réel.* » L'inaction ou la passivité des pouvoirs publics face à différentes problématiques - mainmise sur le marché des manuels scolaires, présence massive des éditeurs du Nord, don de livres - constitue une forme d'entrave.

Lors de la discussion qui a suivi, les remarques et questions ont notamment évoqué le numérique comme voie de contournement des problèmes mentionnés. L'éditeur suisse **Jean Richard** (éditions d'en bas) a cependant rappelé que « *le numérique est une solution qui ne répond que partiellement à la censure, car la censure des réseaux existe dans certains pays.* » En outre, le numérique, s'il offre des possibilités, affronte ses propres problèmes, en particulier celui du piratage des œuvres.

*La censure : hydre protéiforme*

*Une table ronde en présence de **Kadiatou Konaré**, directrice de Cauris Livres (Mali) et consule honoraire d'Haïti au Mali ; **Emmanuel Pierrat**, avocat, auteur et président du Pen Club France ;* **Alexis Krikorian***, senior partnership manager, Amnesty International Suisse*
*Modération : **James Taylor**, directeur des communications et de la liberté de publier, Union internationale des éditeurs (UIE/IPA)*

Les constats dressés par l'étude de l'AIEI se sont retrouvés dans la discussion sur les nouvelles barrières posées à la diffusion de l'écrit, en particulier au Mali et en France.

Pour **Kadiatou Konaré**, l'étude de l'AIEI est un premier pas pour réclamer des politiques publiques du livre en Afrique, inexistantes dans la plupart des Etats. « *Une des plus grandes menaces sur la liberté de publier et de faire circuler les œuvres, c'est la non-implication des pouvoirs publics. Certains ont mis en place une politique culturelle, où deux, trois pages seulement concernent le livre. Au Mali, ce document évoque la littérature, mais il ne dit rien sur le statut de l'éditeur. Légalement, je suis enregistrée comme écrivain assimilé, pas mieux.* »

Elle dresse un tour d'horizon plutôt pessimiste de la situation. « *L'Etat malien se désintéresse de l'accessibilité du livre, des contours juridiques et économiques de l'activité, des droits de douane, de la fiscalité…Sa direction du livre, qui émane du Ministère de la Culture, n'est pas opérationnelle : elle n'a aucun projet, n'aide aucun auteur, aucun éditeur. Ce manque de vision fragilise le secteur. Le livre est presque devenu l'affaire exclusive du Ministère de l'Education nationale*. » Moins de 35 % de la population de plus de 15 ans est alphabétisée. « *On se pose réellement la question en sortant un livre : qui le lira ?* »

Pourtant, **Kadiatou Konaré** observe qu'il convient de ne plus parler de censure au Mali, mais d'autocensure. Elle déplore que « *les gens censés protéger l'écrit (auteurs, éditeurs, journalistes), pour des raisons sociales, économiques, religieuses voire politiques, s'autocensurent. Si les gardiens du temple quittent leur poste, où va-t-on ?* » Et de citer la polémique de ce début d'année ayant entouré la rédaction d'un manuel scolaire sur l'éducation sexuelle, dont un chapitre traitait de l'homosexualité : « *L'un des auteurs, effrayé, a alerté les autorités religieuses musulmanes, qui ont sommé les pouvoirs publics de retirer le projet, ce qui a été fait, et réclamé la tête du ministre et du premier ministre. L'autocensure a donc été publique.* »

**Alexis Krikorian**, rappelle que « *l'autocensure est difficile à mesurer. Elle dépend de conditions cadres et s'exerce en particulier dans des pays où les conditions pour la liberté d'expression sont restrictives, qu'il s'agisse d'une censure pré-publication, comme en Iran, ou post-publication, comme en Turquie. Or, les régimes autoritaires montent de par le monde.* »

La situation est-elle plus favorable en France ? Aux yeux d'**Emmanuel Pierrat**, la vigilance s'impose, en dépit de grandes libertés. « *Officiellement, il n'y a pas de problème de censure, puisqu'on y jouit de la liberté d'expression. Mais la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen la prévoit 'sauf dans les cas où la loi en dispose autrement', soit environ 400 fois par an en France, sous différents prétextes (diffamation, négationnisme, loi Evin sur le tabac et l'alcool, incitation à la haine, au terrorisme…). La censure moderne utilise le juridique*. »

A ce titre, le recours à des *sensitivity readers* l'inquiète : « *Leurs retours visent à éviter une manifestation juridique ou une réaction de l'opinion. Certaines causes tout à fait nobles sont désormais portées par des censeurs ; les mêmes qui auraient combattu la censure il y a vingt ans appellent désormais à poursuivre leurs camarades. Tout est confondu et mis sur un même plan. La défense de droit se retourne parfois en instrument de censure.* » Celui qui est aussi président du Pen Club France constate en outre une « *privatisation de la censure* » par des ligues de vertu religieuses, des partis d'extrême-droite ou encore des mouvements bien-pensants, qui n'hésitent pas à recourir à la violence physique.

Il estime enfin que la concentration économique du secteur du livre n'augure rien de bon, à l'image de ce qui s'est passé pour la presse. « *Vivendi a racheté Editis, qu'il avait vendu il y a dix ans. Son projet n'est pas d'ouvrir des librairies indépendantes. Un groupe industriel de poids majeur ne rachète pas un acteur éditorial par pur intérêt économique. L'une des conséquences, c'est le phénomène d'autocensure, car on préfère éviter un procès, un coup de kalachnikov ou un licenciement. Le livre est une cible fragile parce que ses gros acteurs sont des nains à côté d'autres industries.* » **Alexis Krikorian**, lui, indique qu'Amnesty International « *n'a pas pris position* » sur le lien entre censure et concentration économique.

Enfin, le rôle du numérique face à la censure est diversement apprécié. **Emmanuel Pierrat** estime que « *les GAFFA mondialisent la censure, à l'image des pétitions en ligne, avec 120 cas d'appel au retrait de livres en France l'an dernier.* » Alexis Krikorian est plus mesuré. « *Internet est une opportunité et une menace : il a joué un rôle dans les révolutions arabes, mais on y a aussi vu des appels à casser du manifestant. En Chine, un système de notation sociale est mis en place, dans lequel Internet joue un rôle. Sur les réseaux sociaux, il faut développer des contre-discours au discours de haine.* » Quant à **Kadiatou Konaré**, elle rappelle que « *l'édition reste très classique au Mali. Elle est avant tout scolaire et l'utilisation du numérique y est marginale.* »

*Publiseer : la plateforme nigériane qui bouscule tout, par **Chidi Nwaogu**, cofondateur et président directeur général, Publiseer*

*Un échange avec **Nicolas Gary**, directeur de la publication, ActuaLitté ; traduction par **Muriel Julliard***

La présentation de Publiseer, un outil d'édition et de diffusion pour les livres numériques et la musique en Afrique, est venue appuyer ce dernier propos. Son cofondateur et président directeur général, **Chidi Nwaogu**, est intervenu par vidéo et téléphone, l'Ambassade de Suisse au Ghana n'ayant pas voulu lui accorder de visa, en dépit de l'invitation des assises.

En août 2017, après plusieurs levées de fonds, Chidi Nwaogu lance la plateforme Publiseer après avoir constaté la difficulté pour les artistes africains, à l'image de son frère Chika, avec qu'il cofonde Publiseer, d'utiliser les grands fournisseurs existants. « *Souvent, ils n'utilisent que Paypal pour la rémunération, auquel nombre de pays africains n'accèdent pas. C'est le cas du Nigéria, du Ghana …*» Au vu des frais de transaction élevés, parfois 80 % du montant, le recours aux systèmes bancaires étrangers est exclu. Enfin, « *les envois de chèques mettent plusieurs semaines et ils peuvent être interceptés, ce qui m'est déjà arrivé, sans compter le délai d'encaissement de vingt-et-un jours !* »

Celui qui se définit lui-même comme un « *serial web entrepreneur* » estime que les fournisseurs ne travaillent pas à créer une alternative pour les artistes africains. Il l'a donc développée lui-même. Bien que leurs œuvres soient rendues mondialement accessibles, les artistes sont payés sur leur compte en banque local et peuvent récupérer leurs droits par le biais d'une application téléphonique. Actif pour l'édition et la distribution de musique et de textes en anglais, Publiseer devrait à terme s'ouvrir aux réalisateurs et producteurs de films et étendre son activité sur le continent, après avoir fortifié sa présence au Ghana, au Kenya, en Afrique du Sud et en Egypte.

Enfin, la plateforme entretient le dialogue avec les acteurs locaux de l'édition. « *Les maisons africaines sont petites et il est très rare que leur production soit distribuée à l'international. Elles font de petits tirages, qu'elles vendent en librairie. On les a informées que notre but n'était pas de prendre ce marché. Nous n'avons pas de rivalité. La plupart de nos clients sont d'ailleurs des maisons traditionnelles qui souhaitent que leurs livres soient publiés en ligne pour élargir leur lectorat, étant donné que l'Afrique est très bien connectée.* »

## La session de l'après-midi

*Crédits photos (c) ActuaLitté, CC BY SA 2.0*

*Ouverture de l'après-midi, par* **Alda Greoli**, Vice-présidente et Ministre de la Culture, de l'Enfance et de l'Education permanente, Fédération Wallonie-Bruxelles

Dans son discours d'ouverture de l'après-midi, **Alda Greoli**, a tenu à souligner que le livre est « *le premier des arts en contact avec l'enfance et que son accès est source d'inégalités sociales* », ce qui a motivé son projet d'offrir un livre à chaque enfant qui naît en communauté française belge, ainsi que la mise en place du prix unique du livre dans toute la Belgique.

Elle a ensuite plaidé pour que l'OIF revienne à ses fondements : la culture, l'enseignement, les liens entre francophones, « *non pour un repli entre ceux qui parlent le français, mais parce que la langue est vecteur d'expression de nous-mêmes. C'est quand on exprime ce que l'on est que l'on peut être à l'écoute de ce que les autres sont.* » Elle souhaite que l'Europe pose le cadre de ces échanges et garantisse la liberté des lignes éditoriales et de l'écriture des auteurs. « *Notre avenir passe par le dialogue entre petits et grands acteurs, entre pays d'Europe et d'Afrique. Puissent les assises alimenter les réflexions de l'OIF et les grands chantiers du livre en direction de la francophonie.* »

*Littérature jeunesse : un pont entre les cultures*

*Une table ronde en présence de* ***Francine Bouchet****, directrice générale, éditions La Joie de lire (Suisse) ;* ***Catherine Hellier du Verneuil****, fondatrice, éditions Quatre Fleuves (France) ;* ***Béatrice Lalinon Gbado****, fondatrice et directrice, éditions Ruisseaux d'Afrique (Bénin) ;* ***Simon Casterman****, directeur, éditions Casterman et vice-président de l'Association des éditeurs belges (ADEB)*
*Modération :* ***Pamela Ohene-Nyako****, fondatrice, Afrolitt'*

Le grand débat de l'après-midi a porté sur le livre jeunesse, secteur en croissance partout dans le monde. Il s'est focalisé sur trois points : les rapports de force entre les maisons d'édition du Nord et celles du Sud, l'intérêt des coéditions, enfin la nécessité de répondre à une demande du lectorat en termes de contenus.

**Béatrice Lalinon Gbado** a dénoncé l'étouffement du marché local. « *Il est envahi par les acteurs étrangers, qui y déversent une production commerciale. Les multinationales minent le secteur du livre, de manière directe ou indirecte ; elles viennent décrocher les appels d'offres publics. C'est une hydre. Le déséquilibre est présent partout, la raison du plus fort devient la meilleure. Vous allez au combat avec des armes inégales. Pour les cessions de droits, les relations sont tout aussi asymétriques. Elles tendent à ne marcher que dans un sens. Et le don de livres achève de vous prendre le peu qu'il vous reste. Au Nord, on s'approprie la culture de l'Afrique, puis on entre à nouveau en concurrence avec le livre africain.* »

Face à sa prise de position, les éditeurs du Nord ont tenté une autocritique. **Simon Casterman** constate que sa maison est plutôt absente du continent africain. Il ajoute : « *A notre catalogue, même les livres qui concernent l'Afrique sont signés par des Français ou des Belges. C'est vrai, on s'approprie les contes et la culture d'Afrique.* » Il évoque néanmoins la difficulté de lier contact, les éditeurs africains étant peu présents dans les grands rendez-vous internationaux où se négocient les échanges.

**Francine Bouchet** va dans le même sens. « *La conscience d'ouvrir nos catalogues aux populations du Sud est là, mais nous butons sur l'absence de personnes qui représenteraient cette littérature. Je vais à Bologne depuis trente ans et aucun éditeur africain ne m'a jamais approchée. L'exclusion ressentie est injuste, mais elle n'est pas volontaire.* » Elle souligne également sa volonté de privilégier le contenu dans ses choix éditoriaux. « *J'ai un livre africain à mon catalogue. Je ne l'ai pas choisi parce qu'il est africain, mais parce que je pense qu'il aide le lecteur à se construire.* »

Enfin, pour **Catherine Hellier du Verneuil**, la question se pose moins en termes de contenu que de possibilités économiques et de connexions. « *Je travaille beaucoup avec des agents. Si certains représentaient les éditeurs d'Afrique, je serais intéressée à les rencontrer. J'admets ma méconnaissance vis-à-vis des éditeurs du Sud. Nos livres sont chers, donc difficiles à diffuser en Afrique, en dehors de quelques clients au Maroc et en Algérie. Cela réduit les possibilités de vendre des droits.* »

Quid alors des coéditions Nord-Sud ? A moins d'un engagement militant des maisons du Nord sur cette question, l'idée ne soulève hélas pas l'enthousiasme, disons-le. Pour **Catherine Hellier du Verneuil**, « *cela prend plus de temps, cela demande de trouver les partenaires.* » **Simon Casterman** relève, pour sa part, qu'« *il n'y a pas de nécessité de coéditer un album jeunesse d'un point de vue économique. Coéditer avec un éditeur en même langue, ce n'est pas fréquent. Ce serait à envisager selon le pouvoir d'achat des marchés d'Afrique subsaharienne.* » Et Francine Bouchet d'ajouter : « *Nous adaptons le montant des cessions de droits pour les éditeurs qui nous sollicitent selon leurs réalités économiques. Mais nous n'allons pas imprimer des livres pour eux.* »

**Béatrice Lalinon Gbado** rappelle cependant que la coédition Nord-Sud n'est qu'une solution parmi d'autres, même si elle se félicite que l'AIEI travaille à favoriser des échanges équitables, qui permettent d'adapter le prix du livre à son public. Pour elle, la diffusion-distribution reste le principal enjeu, mais elle souligne l'intérêt des coéditions Sud-Sud. Au sud du Sahara, le réseau Afrilivres a permis la concrétisation de divers projets et la création d'un catalogue d'éditeurs comprenant aujourd'hui 300 titres, un moyen de faire reconnaître le livre africain, y compris en Afrique. « *Ce livre est-il bon, puisqu'il est béninois ? La question est posée par celui qui ne vient pas du pays, mais aussi par le Béninois. Nous avons longtemps fait face à un climat d'indifférence*. »

Enfin, la discussion a abordé la nécessité de proposer aux diasporas africaines des livres qui puissent raconter leurs réalités et origines. En dépit du risque que les catalogues n'abritent que quelques titres alibis, **Catherine Hellier du Verneuil** note que « *la littérature jeunesse s'est ouverte au monde. C'est fini le temps du lapin qui mange des carottes.* » **Simon Casterman** se demande cependant comment faire se rencontrer ces ouvrages et leur public, même si la question est avant tout politique. En conclusion, **Pamela Ohene-Nyako**, fondatrice d'Afrolitt' et modératrice du débat, relève : « *Pour ma part, en tant que représentante de la diaspora, je ne retrouve pas ce que je voudrais dans la production contemporaine, et ce n'est pas qu'un problème de communication. Je pense qu'il reste de la place pour de tels contenus.* »

*Formation, cession de droits et métadonnées : les projets innovants*

Trois acteurs francophones ont ensuite présenté des solutions pour faire évoluer l'ensemble de l'industrie du livre et favoriser les échanges entre les acteurs.

* ***Openchabab**, projet de formation de journalistes et citoyens engagés au Maroc, par **Hicham Houdaïfa**, journaliste et cofondateur, éditions En toutes lettres (Maroc)*

En 2010, **Hicham Houdaïfa** a cofondé les éditions En toutes lettres, spécialisées dans l'enquête journalistique, l'actualité et les sciences humaines, après que l'hebdomadaire pour lequel il travaillait comme journaliste a été interdit. Deux ans plus tard, le programme Openchabab en a été le prolongement. Son objectif : montrer que certaines idées et valeurs, telles l'égalité femmes-hommes, la liberté d'expression, ou encore le multilinguisme, ne sont pas, comme certains le disent, imposées par l'Occident, mais qu'elles ont leur histoire locale.

La formation est proposée aux journalistes en formation ou en début de parcours, ainsi qu'à la société civile, publics dont l'alliance a brisé des tabous dans les années 2000. « *Il nous importait de leur apprendre à collaborer. Nous avons élaboré une master class avec reportages audio, utilisations de datas, story-telling, autour de diverses thématiques.* » La formation est gratuite, car financée par l'Agence française de développement médias (CFI), et les documents de cours sont en open source. « *Nous aimerions étendre le projet dans le reste du monde arabe et, à long terme, faire intégrer notre cursus à la filière institutionnelle de formation des journalistes.* »

À la fois masterclass et plateforme de diffusion, **Openchabab** s'adresse à de jeunes journalistes, étudiants en journalisme et activistes de la société civile. Dans le contexte actuel de répression du journalisme indépendant, de désinformation et d'obscurantisme, il valorise l'esprit critique et l'apport de la jeunesse au développement social.

Openchabab est une formation aux valeurs fondatrices d'un projet de société humaniste : mixité sociale et égalité des chances ; lutte contre l'extrémisme religieux et sécularisation ; égalité entre hommes et femmes ; libertés individuelles et démocratie participative. Cette formation thématique, dispensée par un réseau d'experts, se double d'une formation aux nouveaux outils du journalisme (datajournalisme, story-telling, podcast, vidéo). Les travaux produits en arabe, français et anglais, sur la base d'un terrain réalisé en milieu rural et en milieu urbain, alimentent le site pour donner des éléments de plaidoyer à la société civile.

Openchabab est porté par En toutes lettres, maison d'édition indépendante basée à Casablanca et spécialisée dans le journalisme d'investigation et l'essai en sciences humaines. Les meilleures productions pourront donner lieu à des publications dans la collection Enquêtes d'En toutes lettres.

Openchabab est un projet CFI Développement médias, cofinancé par l'Union européenne, en partenariat avec la Fondation Samir Kassir, IREX Europe, FMAS et Leaders of Tomorrow.

Plus d'informations : etlettres.com/en-toutes-lettres-lance-openchabab-2/

* ***Nakiri**, la plateforme de cession de droits en ligne, par **Rosine Zadi** et **Corentin Emery**, cofondateurs, La Kora/Nakiri*

**Rosine Zadi et Corentin Emery,** tous deux jeunes diplômés de Sciences Po en France, ont fondé La Kora, structure dédiée au renouvellement et au rayonnement des pratiques éditoriales, notamment dans l'espace francophone. Celle-ci a entraîné le développement de Nakiri, un assistant numérique personnel dédié aux professionnels de la gestion des droits. Tout en ayant pour finalité de faire circuler les œuvres à l'échelle mondiale, elle se propose de simplifier et d'élargir les débouchés des éditeurs disposant déjà d'un réseau. « *L'idée est d'alléger le suivi quotidien, tout en renforçant l'économie des maisons d'édition* », explique **Corentin Emery.**

**Rosine Zadi** détaille ensuite l'organisation de la plateforme, qui comprend trois espaces : 1) la foire, où sont regroupées les annonces d'ouvrages déposées sur Nakiri ; 2) le tableau de bord et la messagerie, pour le suivi des annonces diffusées sur la foire ; 3) la room, qui identifie des dynamiques de marché grâce aux données obtenues et retraitées. Nakiri propose plusieurs formules d'abonnement et se finance par une commission de 15% sur les transactions. Le recrutement des éditeurs, en cours, entend s'appuyer sur les alliances internationales de professionnels et les foires.

Plus d'informations : www.nakiri.fr

* ***Tamis**, pour une meilleure découvrabilité du livre par les métadonnées, par **Gilles Herman**, directeur général, éditions du Septentrion (Québec)*

En introduction, **Gilles Herman** constate que « *la façon de découvrir les livres change* ». En témoigne la fin des prescripteurs (libraires et critiques), remplacés par les moteurs de recherche. « *Au vu des possibilités presque infinies que cela offre, il faut changer de paradigme, et passer de la disponibilité (à laquelle correspond une 'fiche de base') à la découvrabilité (qui exige une fiche enrichie pour les nouveaux outils et en accord avec la sémantique web).* » La question du référencement en ligne des ouvrages devient donc centrale.

Celui-ci peut être construit par une intelligence artificielle, qui génère données et descriptions à partir du livre même et à grande échelle. Le projet Tamis a pour objectif de vérifier la faisabilité de ce développement ; il ne fait pas encore l'objet d'une exploitation commerciale. Plusieurs éditeurs québécois y ont pris part. A partir des couvertures et des textes, les algorithmes ont identifié lieux, personnes, organisations et événements. Ces données doivent ensuite être classifiées, afin qu'elles soient exploitables : par exemple, la géolocalisation permet de lier l'ouvrage à Internet (Wikipédia, Instagram…) ou de générer de la publicité ciblée, renforçant sa visibilité.

**TAMIS**

L'enjeu de la découvrabilité des contenus à l'ère du web préoccupe un grand nombre d'acteurs du milieu culturel. Le secteur des lettres n'y échappe pas, et les éditeurs de livres sont à la recherche de moyens de mieux mettre en valeur leurs produits sur le web et les nombreuses plateformes technologiques qui permettent de rejoindre les consommateurs.

En parallèle, l'intelligence artificielle fait des progrès rapides. Les algorithmes de traitement du langage naturel et des images s'améliorent, et leur utilisation devient possible pour de véritables applications commerciales, en dehors du périmètre de la recherche fondamentale.

<u>Projet</u>
Tamis utilise les nouveaux développements en intelligence artificielle pour générer des métadonnées associées à des livres. Contrairement aux métadonnées «traditionnelles» qui sont typiquement produites et distribuées dans la chaîne d'approvisionnement du livre, ces nouvelles métadonnées :

- Porteront plus sur le contenu de l'œuvre, que sur sa forme ;
- Pourront être générées en grand volume, de façon automatisée ou semi-automatisée.

Le projet consiste à faire de la recherche, des expérimentations, et développer des prototypes de solutions qui appliquent cette idée à un corpus de livres. Ce corpus sera constitué de titres choisis d'un certain nombre d'éditeurs québécois, offrant une diversité de genres et de formes (romans, essais, etc.).

<u>Équipe</u>
La gestion du projet est assurée par Gilles Herman, éditions du Septentrion (www.septentrion.qc.ca/), et Christian Roy (www.linkedin.com/in/christianroyquebec/), Brix Labs. Le conseiller expert Clément Laberge (remolino.qc.ca/) se joint à eux pour former le comité consultatif du projet.

<u>Plus d'informations</u> : tamis.ca

*Regards de femmes, de Casablanca à Harare*

*Face-à-face entre **Layla Chaouni**, fondatrice et directrice, éditions Le Fennec (Maroc) et **Irene Staunton**,* fondatrice et directrice éditoriale, Weaver Press (Zimbabwe)
*Modération : **Pamela Ohene-Nyako***

La première journée des assises de l'édition 2019 a pris fin avec un dialogue entre deux éditrices expérimentées, l'une travaillant au Zimbabwe, l'autre au Maroc. Modèle de réussite, leur parcours, dans un monde encore dominé par les hommes, a sonné comme un appel à l'engagement de tous et toutes, et en particulier des jeunes et des femmes.

**Layla Chaouni** a débuté dans l'édition en 1987. « *J'ai appris le métier en le faisant, parce que j'aimais les livres. J'ai pris le nom d'un renard des sables qui n'existe que dans le sud du Maroc et de l'Algérie ; c'est un mot qui se dit de manière identique en arabe et en français. Avec un petit animal sympathique, je me disais que j'aurais peut-être autant de succès que Penguin Readers !* »

« *Les défis étaient nombreux parce que nous publiions dans les deux langues. Mais les francophones ne reconnaissaient que ce qui venait de France et, pour les arabophones, la légitimité venait d'Egypte ou du Liban. C'était dur de faire passer nos titres : en tant que maison marocaine, on était vus comme ramassant les miettes. Nous ne voulions pas qu'on nous mette dans un carcan. Nous voulions que tout le monde participe, mais c'était difficile : les francophones se sentaient, et encore maintenant, supérieurs aux arabophones*. »

A ses débuts, **Layla Chaouni** souhaitait se consacrer à la littérature, sans souci de la rentabilité, avant de comprendre que les gens attendaient des livres pratiques, sur les droits humains, les droits des femmes, la loi…« *La société avait besoin de réponses à ce moment-là. Tout était inaccessible pour le grand public, réservé aux universitaires. J'ai essayé de sortir le savoir de l'université pour le mettre à la portée de tout le monde. Mais c'était dur de rester financièrement à flot. Au Maroc, quelques riches éditeurs obtiennent les commandes de l'Etat pour les manuels scolaires : ces maisons historiques se partagent le marché. On nous laisse vivre uniquement parce qu'on ne marche pas sur leurs plates-bandes.* »

Son diagnostic sur la société marocaine l'incite alors à bousculer les pratiques. « *Si les gens ne lisent pas, outre l'analphabétisme, c'est parce qu'ils n'ont pas d'argent. Les librairies et les bibliothèques sont rares ; les jeunes n'y ont pas accès. Les gens vont dans les kiosques, par terre ; il faut de gros tirages à prix bas. Nous avons donc décidé de produire des livres de culture générale pas chers. Je me suis associée avec le plus grand distributeur du Maroc : il me place partout et prend 25% seulement. Les ventes que j'ai pu atteindre montrent que les gens lisent si le livre coûte 3 euros au maximum. Désormais, ils connaissent la collection : ils me demandent ce qu'il y a de nouveau, sans se soucier de l'auteur. Le livre, c'est ce que je peux partager avec les autres et laisser en héritage.* »

**Irene Staunton** raconte qu'elle aussi a commencé à travailler dans l'édition en 1987, avant de créer sa propre maison. « *Le Zimbabwe était un pays nouveau – il est indépendant depuis 1980. Ses auteurs étaient totalement invisibles ; il fallait les faire exister. J'ai travaillé avec mon mari, nous étions complémentaires. Travailler pour soi permet de faire ce que l'on aime. Nous avons publié de la bonne littérature, mais sans faire d'argent. En 1997, j'ai donc dû passer à autre chose, en publiant de la recherche, avant de pouvoir revenir à la littérature*. »

« *Je n'ai pas senti de difficulté particulière en tant que femme. Mais vous avez une responsabilité, en étant blanche, dans ce que vous rendez à ce pays. Je me souviens d'une intervention de Nadine Gordimer sur l'Afrique du Sud, qui disait que les auteurs de fiction ne pouvaient pas ramener la lutte aux bons et aux méchants, sous peine de ne pas avoir de bonne littérature. C'est une conviction que je partage : la bonne littérature dit la vérité, mais d'une autre façon.* »

Et l'éditrice de relever que l'argent aura été sa principale difficulté : « *Je ne pouvais pas exporter. Il y avait tellement de bureaucratie. L'économie baissait, notre monnaie était bousculée. Le gouvernement taxait tout ce qu'il pouvait, à l'exportation comme à l'importation. Cela a eu des impacts sur la vie : il n'y avait pas de livres à l'école, vous appreniez tout par cœur. Cela ne vous encourage pas à lire lorsque vous êtes adulte.* »

A l'heure du bilan, **Irene Staunton** se dit contente d'avoir publié certains livres qui ont fait entendre la voix de groupes minoritaires : les veuves, les femmes emprisonnées ou les enfants des fermes, qui sont tout en bas de l'échelle sociale dans leur milieu. « *Si je devais donner un conseil à la jeune éditrice que j'étais ? Aujourd'hui, les jeunes ont des compétences que je n'avais pas. Si vous lancez une maison d'édition, il faut en définir l'identité avant tout ; c'est le plus important, bien avant l'argent.* »

*Résumé et compte rendu préparés et rédigés par* ***Guy Chevalley.***

***

## Jeudi 2 mai : « Prêt numérique, vente et achat de droits et soutien au livre »


**Résumé**

*La journée des assises de l'édition 2019 du jeudi 2 mai était consacrée au* ***prêt numérique et à la vente et l'achat de droits dans l'espace francophone****. La question* ***de l'aide au livre*** *a également été abordée, grâce à un panorama des* ***modèles de soutien à travers les régions de la francophonie occidentale****.*


*Atelier 1 : Prêter du livre numérique*

Le prêt numérique en bibliothèque est un secteur en structuration. Les modèles de diffusion et de répartition économique sont en constante évolution. Les différents acteurs, de la maison d'édition à la bibliothèque, en passant par la librairie, doivent être sensibilisés à ces questions nouvelles afin d'y apporter des réponses pertinentes. L'enjeu principal est l'affranchissement d'Adobe, par la création de DRM (gestion des droits numériques) indépendantes, et la simplification générale de la démarche d'emprunt pour le public.

Au Québec, la plateforme Bibliopresto s'est développée à grande vitesse depuis sa création en 2012. Jean-François Cusson, son directeur général, affirme que « *les emprunts de livres numériques n'ont pas prétérité les emprunts papier, bien au contraire. C'est donc qu'un nouveau public a été conquis.* » En Belgique, la transition s'avère plus lente et complexe. En effet, la culture numérique peine à s'imposer, une méfiance est entretenue à l'égard de ce mode diffusion. Et lorsque la motivation et l'intérêt sont présents, ce sont les finances qui font souvent défaut. Stéphane Dumas, vice-président de l'Association des Bibliothèques de France, a souligné l'aspect hautement politique de ces enjeux et a formulé son vif souhait que les pouvoirs publics s'en emparent.

*Atelier 2 : Acheter et vendre le livre*

Sans contrainte de traduction, la diffusion de livres dans l'espace francophone devrait logiquement s'opérer dans des conditions optimales. Bien entendu, toute la production d'un territoire ne saurait aveuglément s'exporter. Acheter ou vendre implique de disposer d'une multitude d'informations, et de trouver le juste texte à proposer ou avec lequel s'aventurer.

Pour aborder ces enjeux, les intervenants de cet atelier ont apporté un regard global : la somme de leurs expériences et la richesse des territoires qu'ils représentent et couvrent l'ont démontré. Vendre, acheter, être séduit : comment partir à la conquête du monde en gardant son identité ? La Francophonie a tant à apprendre d'elle-même, et des autres. Les thématiques suivantes ont ainsi été abordées à cette occasion:

- Quelles sont les grandes tendances du marché francophone ? Coédition, cession de droits, export.
- Quelles sont les spécificités connues des territoires ? Qu'en est-il du marché hispanophone ?
- entre agents et chargés de droits étrangers, quels échanges, quelle répartition des rôles ?
- Quels sont les trucs, astuces, de chacun-e pour présenter ses titres ?
- Comment cibler au mieux les maisons à qui proposer les titres ?
- Quelles sont les stratégies développées pour booster la vente de droits : équipes dédiées, présence dans les foires, développement de processus systématisés ?
- Pour la vente de traduction, quelles sont les bonnes pratiques ?

*Session de l'après-midi : Soutenir le livre*

Les pouvoirs publics s'attachent à comprendre les besoins des maisons d'édition pour y répondre plus efficacement. Ceux-ci varient grandement en fonction des spécificités territoriales et les réponses dépendent fondamentalement des structures politiques en place.

En Suisse romande, le rapport Corajoud a donné l'impulsion pour la création du programme Livre+, qui propose des conventions de subventionnement sur trois ans. Le modèle québécois encourage quant à lui la prise de risque et l'innovation pour les entreprises culturelles. En Belgique, « *la solidarité entre les maillons de la chaîne est au cœur de la politique de soutien* », explique Nadine Vanwelkenhuyzen, directrice du Service général des Lettres et du Livre, une charte a ainsi été créée pour garantir la cohésion de cette chaîne. Du côté de la France, en région Val-de-Loire, la dimension interprofessionnelle est valorisée, via l'organisation de rencontres entre les différents acteurs de la chaîne du livre. Du côté des bénéficiaires, si ceux-ci reconnaissent l'utilité de ces démarches de soutien, ils ont insisté sur la nécessité de les pérenniser, afin de stabiliser les projets et l'activité générale des maisons d'édition.

Le numérique littéraire dépend-il du papier ? Doit-il demeurer uniquement son pendant dématérialisé ? Est-il encore pertinent de parler de « virage numérique », alors que celui-ci s'amorce depuis vingt ans et est déjà très avancé dans d'autres formes artistiques ?

Pour Christiane Vadnais, chargée des projets numériques aux éditions Alto (Québec), « *le numérique représente la possibilité de s'affranchir de la narration linéaire.* » Des projets sont en cours de développement, afin d'explorer toutes les potentialités créatives de ce média. Olivier Babel, secrétaire général de l'Association suisses des diffuseurs, éditeurs et libraires (ASDEL), a rappelé que la formation des éditeurs était essentielle, afin de les encourager à investir le secteur numérique. Anne Tarou, responsable des sites internet chez Payot, a en effet souligné que la littérature suisse romande était très peu présente dans les catalogues numériques.

# Compte rendu intégral du jeudi 2 mai

## Les ateliers de la matinée

*Atelier 1 « **Bibliothèques : la transhumance numérique** », animé par **Laurent Voisard** (Suisse), directeur, Bibliomedia, avec la participation de :*

- ◊ ***Anne Tarou**, responsable des sites internet, Payot Libraire (Suisse)*
- ◊ ***Jean-François Cusson**, directeur général, Bibliopresto (Québec)*
- ◊ ***Stéphane Dumas**, responsable du développement numérique, Bibliothèque départementale de l'Ardèche et vice-président, Association des bibliothécaires de France*
- ◊ ***Guillaume Loriaux**, coordinateur pour Lirtuel et Eurêkoi, Service de la Lecture Publique, Fédération Wallonie-Bruxelles*
- ◊ ***Matthieu Raynaud**, responsable ventes numériques, éditions Actes Sud (France)*

En guise d'ouverture de l'atelier, **Laurent Voisard** a évoqué la plateforme de prêt numérique e-bibliomedia, lancée en novembre 2014. Celle-ci rassemble des bibliothèques de toute taille, enregistre 12'900 lecteurs et 218'000 prêts, pour un catalogue de 5500 titres. Il s'amuse de constater que « *les titres les plus empruntés ne figurent pas dans les meilleures ventes papier, ni dans les meilleurs emprunts papier. L'anonymat permet une plus grande liberté dans le choix.* » C'est ainsi que l'on assiste à l'avènement de genres littéraires du type romance et érotisme. **Laurent Voisard** adresse les questions générales suivantes : Comment articuler la complémentarité entre le papier et le numérique ? Quelle transhumance envisager ? Des représentants de Suisse, Belgique, France et Québec ont ainsi exposé leurs modèles respectifs de prêt numérique.

**Jean-François Cusson** présente sa plateforme, dont la mission est d'accompagner les bibliothèques québécoises pour tout ce qui a trait au prêt numérique. En 2010, c'est le constat d'une absence d'offre francophone qui engendre la volonté de créer une plateforme consacrée, en collaboration avec DeMarque. Biblioprestoest ainsi lancée en 2012, avec pour objectif de proposer toutes les prestations à l'ensemble des bibliothèques et éviter la démultiplication des outils. A ce jour, Biblioprestoest compte 150 bibliothèques participantes, 11 réseaux régionaux, 495'000 utilisateurs et utilisatrices, 8 millions de prêts (dont 67% de contenu québécois) pour 740'000 livres acquis. « *Le modèle québécois, c'est le modèle analogique migré vers le numérique*. » Les achats s'effectuent titre à titre, en respectant la notion d'exemplaire et de prêt successif. Pour les bibliothèques, l'enjeu principal est la gestion des licences, leur durée, l'autorisation de la simultanéité de prêt, etc.

Parmi les principaux défis qu'il reste à relever, il liste : quitter le système Adobe, faire vivre la collection, enrichir les métadonnées, garantir l'accessibilité, suivre l'évolution des modes d'accès et d'acquisition. L'intégration du livre audio constitue également l'un des axes en développement. **Jean-François Cusson** conclut en affirmant : « *Les emprunts de livres numériques n'ont pas prétérité les emprunts papier, donc un nouveau public a été trouvé. Il n'y a pas de transfert, il y a des ajouts.* »

Principes de Bibliopresto :

- Pour toutes les bibliothèques publiques québécoises
- Éliminer les barrières technologiques
- Éviter la multiplication des plateformes
- Pour favoriser la diffusion du livre numérique francophone/québécois
- Respecter l'esprit de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (Loi 51)
- Système ouvert

Principaux résultats de Bibliopresto après 7 ans :

**150 bibliothèques participantes, dont**

- 124 bibliothèques autonomes
- 11 réseaux BIBLIO régionaux
- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick
- 13 bibliothèques collégiales
- Universités et écoles (primaire/secondaire) : à venir

**8 millions de prêts numériques**

**+ 740'000 livres numériques acquis par les bibliothèques**

**67% de contenu québécois**

| | |
|---|---|
| **Valeur total des achats** : | 12 500 000 $ |
| Valeur total des achats de livres québécois : | 7 500 000 $ |
| Valeur total des achats de livres étrangers : | 5 000 000 $ |
| Prix moyen (livre québécois) : | 15,15 $ |
| Prix moyen (livre étrangers) : | 19,85 $ |

**495'000 utilisateurs**

**Anne Tarou** explique que, dès 2011, Payot a souhaité intégrer une offre numérique à son catalogue, en axant sur la complémentarité, non pas sur la concurrence. « *Il s'agit toujours de vendre un contenu : un livre, au même titre qu'un autre.* » La particularité de Payot est la gestion totale en interne. « *Le but de cette approche est de garder la main sur le métier de libraire, au niveau du conseil et de la prescription.* » Anne Tarou reconnaît néanmoins que ce projet dépasse le métier de libraire. Elle souligne et regrette que la littérature suisse soit très peu représentée en numérique. La territorialité constitue l'un des obstacles majeurs du développement numérique dans les librairies suisses, en raison des différences de devises et de droits.

Afin de favoriser l'achat de titres, il est essentiel selon elle de répliquer le conseil des libraires sur le numérique. La procédure d'achat a été simplifiée, grâce à la mise en place d'un panier commun sur le site internet pour les achats numériques et papier. Réciproquement, il est possible d'acheter des livres numériques en magasin. Anne Tarou relève qu'il est difficile de prioriser le numérique dans l'activité de libraire, tant les coûts sont importants et les revenus faibles. Il convient néanmoins de valoriser la prise de risque. A ce propos, elle mentionne le programme Relire, qui redonne vie à des ouvrages qui ne sont plus disponibles en format papier.

**Guillaume Loriaux** présente la formule belge qui s'appuie sur le système Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB). « *Un seul et même catalogue pour toutes les bibliothèques de Wallonie permet de réduire les disparités territoriales.* » Le programme est coordonné par le Service de la Lecture Publique, rattaché au gouvernement. La « *structure étatique pyramidale* » permet de proposer des outils pour l'ensemble du territoire, même si **Guillaume Loriaux** relève la faible communication entre les deux régions linguistiques. Environ 6500 titres sont entrés au catalogue, pour 150'000 prêts en 4 ans. La demande des bibliothèques est forte et malheureusement, pour le moment, il n'est pas possible d'y répondre complètement.

« *Moins de 10% des personnes inscrites en bibliothèque utilisent le prêt numérique.* » **Guillaume Loriaux** estime qu'il y a un manque de culture numérique au sein du personnel des bibliothèques, celui-ci n'informe pas suffisamment les usagers de l'existence de ce service. « *Il y a une méfiance, les bibliothécaires ont peur que le numérique vole une part de leur métier, de ne pas être à la hauteur.* » L'aide au public est chronophage, mais elle est absolument nécessaire. En effet, les usagers sont parfois âgés et n'ont pas les bons réflexes. Il déplore la complexité du système PNB, dans lequel chaque éditeur peut imposer ses propres conditions de prêt. « *Il est difficile de faire comprendre au public pourquoi une liste d'attente est parfois obligatoire pour les emprunts numérique.* » De plus, le nombre de prêts limité impose le rachat périodique des titres : « *Nous nous retrouvons dans la situation paradoxale, où le budget consacré à l'acquisition augmente, mais le catalogue diminue, car certaines licences sont échues et nous n'avons pas l'argent pour les renouveler.* » En revanche, le livre numérique est un outil merveilleux selon lui pour redonner le goût de la lecture aux personnes qui ont une vue en baisse ou qui ne peuvent plus se déplacer en bibliothèque.

**Matthieu Raynaud** a rappelé que le système PNB était né d'un constat des librairies. Celles-ci ont alerté sur le fait qu'il n'y avait qu'un seul acteur de vente pour le prêt numérique. « *Les collectivités doivent être libres d'acquérir les titres auprès des librairies qu'elles souhaitent. Les librairies indépendantes se sont mises au numérique à cause des collectivités.* »

Le prix d'un livre sur PNB est fixé à partir d'un coefficient variable, qui va de 1.50, pour les livres dont le prix papier est supérieur à 11.99 euros, à 2.00, pour les livres dont le prix papier est inférieur à 8 euros. La répartition financière suivante s'applique : 10% pour le diffuseur distributeur (Dilicom), 30% pour la librairie et 60% pour la maison d'édition. En effet, l'éditeur paie les frais de DRM (digital rights management, gestion des droits numériques), ce qui représente 10 centimes par prêt, soit 3 euros par livre vendu à une bibliothèque. Les auteurs sont rémunérés, par la maison d'édition, sur le prix hors taxes. Il souligne que « *les prix PNB sont plus élevés, afin d'être juste envers les auteurs* ». Le prix de vente est fixé à partir du prix papier TTC de la première édition. « *La gestion serait trop lourde s'il fallait l'adapter en fonction du format.* »

**Matthieu Raynaud** souligne qu'Actes Sud n'opère pas de rétention de la nouveauté, la disponibilité simultanée est garantie. A ce jour, 4000 titres du catalogue sont disponibles en numérique, ce qui représente 9.4% du chiffre d'affaires. « *Le PNB n'est pas un relai de croissance économique des éditeurs, c'est plutôt un service.* » Il estime que le PNB constitue avant tout un enjeu politique, il s'agit encore d'adapter le modèle, en s'affranchissant peut-être de celui hérité du papier.

Critère de l'offre Actes Sud

| Critère 1 | Critère 2 | Critère 4 | Critère 5 |
|---|---|---|---|
| **Durée licence** | **Nombre de prêts** | **Prêts simultanés** | **Streaming In situ** |
| **7 ans (3ans)** | **30 (40)** | **10 (20)** | **10 (20)** |

Fixation des prix

| Prix papier TTC | Coéf PNB |
|---|---|
| **< 8€** | **2,00** |
| **[8€;9,99€[** | **1,80** |
| **[10€; 10,99€[** | **1,70** |
| **[11€; 11,99€[** | **1,60** |
| **>11,99€** | **1,50** |

**DRM à la charge de l'éditeur : 10 centimes par prêts, soit 3€ par livre vendus**

**Auteurs rémunérés sur le PPHT**

Répartition de la valeur

- Editeur : 60% - (DRM et droits d'auteurs)
- Libraire : 30%
- Diffuseur + Distributeur : 10%
  (- coûts Dilicom)

L'offre et quelques chiffres :

- **Tous les titres commercialisés pour les particuliers sont disponibles en même temps pour les collectivités.**
- **4 000 titres disponibles**
- **2018 : 9,4% du chiffre d'affaires numérique d'Actes Sud**

**Stéphane Dumas** rappelle que le dispositif PNB, initié en 2012 et lancé en 2014 par quatre bibliothèques, « *n'est ni un logiciel, ni une plateforme de distribution, ni une solution clé en main. Il constitue un système d'information inter-organisationnel basé sur l'échange de données informatisé, et fait le pari de la diversité et de l'interaction des acteurs dans le réseau ainsi formé* ». L'offre PNB compte 214'889 documents, 357 établissements bénéficiaires et 58 librairies raccordées. « *500'000 prêts ont été réalisés sur une seule année. 2018 représente 45% des prêts effectués depuis le démarrage*. » Selon lui, il est essentiel que les libraires soient partie prenante de ce processus.

Parmi les obstacles principaux au développement des pratiques de prêt numérique, il énumère les importantes variations dans le prix par livre (du simple au triple par rapport au prix papier), le nombre de prêts total autorisé (20 à illimité), le nombre de prêts simultanés autorisé (1 à illimité) et la durée de la licence (3 ans à illimité), mais également la disponibilité différée de l'offre papier. Il estime que ces obstacles pourraient être surmontés avec la collaboration des éditeurs. **Stéphane Dumas** regrette que l'offre soit conçue pour de grosses structures ou des réseaux de bibliothèques, écartant ainsi les petites et moyennes structures. Si la DRM Adobe complique l'utilisation pour le public, la DRM LCP est plus simple d'usage, car elle n'est pas liée à un logiciel partenaire. Son déploiement est en cours, même si seul 48% du catalogue PNB est compatible avec celle-ci et que peu de matériel la supporte.

Il conclut en affirmant que « *la médiation est également technologique, les bibliothèques doivent s'investir dans ce secteur, donner des explications techniques aux usagers. L'offre numérique ne doit pas rester entre les mains d'élus, chacun-e doit pouvoir s'en emparer*».

**PNB est un dispositif interprofessionnel initié en 2012 et lancé en 2014**.

L'offre PNB compte, début 2019, **214 889 documents : 51,33% de littérature générale, 37,24% de documentaires, 7% de jeunesse et 4,08 de BD**.

**Chiffres clef pour 2018** :
- 196 réseaux de bibliothèques, dont 184 en France
- 58 librairies raccordées
- 71,43% de l'offre B to C
- 67'233 acquisitions
- 496'421 prêts

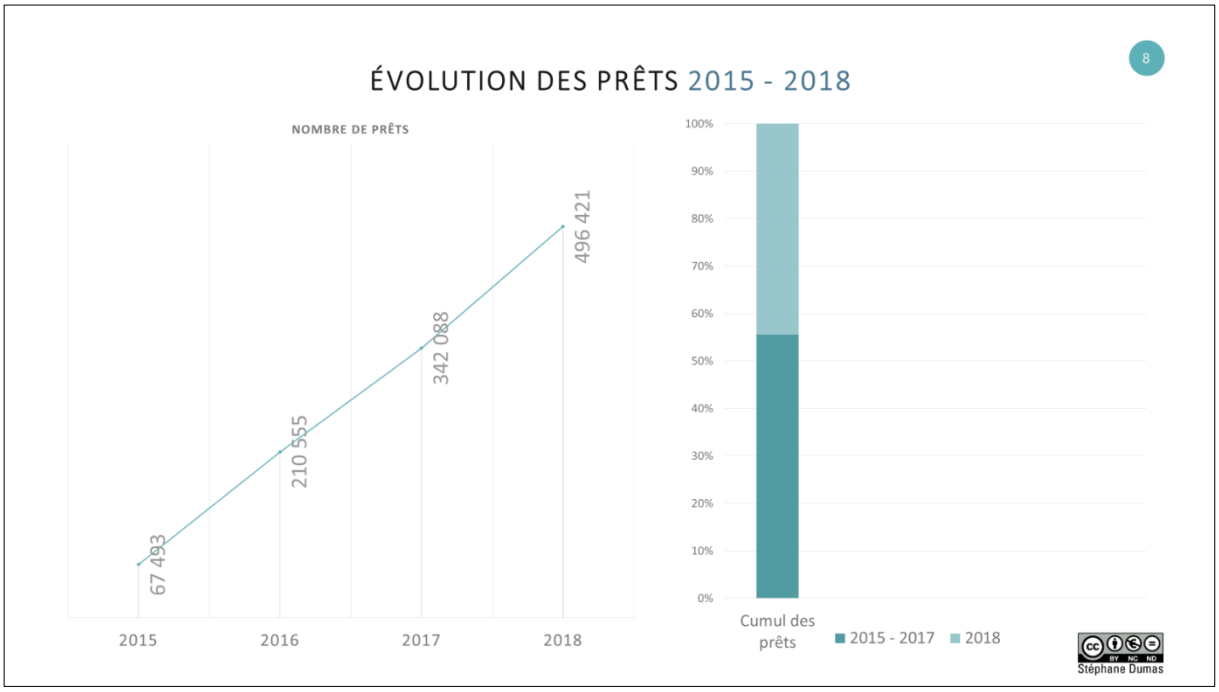

**Les demandes des associations pour surmonter les freins** :
Le 21 janvier 2019, plusieurs associations interpelaient le Président du Syndicat national de l'édition dans un courrier commun.

L'Association des bibliothécaires de France, l'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France, l'Association des bibliothécaires départementaux, l'Association RéseauCarel et la Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, information et documentation souhaitent vous faire part de leurs réflexions sur l'avenir du dispositif Prêt numérique en bibliothèque (PNB).

- Équivalence des catalogues numériques grand public et bibliothèques.
- Prise en compte des petites et moyennes bibliothèques avec une offre plus adaptée.
- Durée de prêt illimitée pour les titres de fonds (+ d'un an) et de 10 ans pour les nouveautés (- d'un an).
- Amélioration de la qualité des métadonnées.
- Mise en place rapide de la DRM LCP.

***

*Atelier 2 « **Vendre et Acheter le droit en Francophonie** », animé par **Nicolas Gary**, directeur de la publication, ActuaLitté, avec la participation de :*

- ◊ **Christine Bonnard Legrand**, responsable cession de droits, groupe Libella (Suisse/France)
- ◊ **Gloria Gutiérrez**, directrice éditoriale, Agence littéraire Carmen Balcells (Barcelone)
- ◊ **Laure Pécher**, agente, Agence littéraire Astier-Pécher (Paris)
- ◊ **Alexandre Sanchez**, éditrice en charge de l'antenne parisienne, Lux Éditeur (Québec/France)
- ◊ **Michel Demeulenaere**, fondateur et directeur général, éditions Mijade (Namur)

La matinée du 2 mai proposait, dans le cadre des assises de l'édition, un atelier autour de la cession et l'achat de droits à travers la Francophonie. Un prisme déclinant une diversité de points de vue, autant au sein même de l'espace francophone, que dans les relations avec les territoires de langues étrangères.

Si l'ensemble des intervenants a reconnu le rôle essentiel des grandes foires — Londres, Bologne et Francfort — dans la cession et l'achat de droits à proprement parler, la Francophonie, d'un commun accord, nécessite que les opérateurs puissent disposer d'une meilleure connaissance réciproque des catalogues.

Pour ce faire, plusieurs outils restent indispensables : dans l'exportation des œuvres de langue française vers le monde, une présentation en anglais ne peut pas être évitée, assument **Laure Pécher** et **Alexandre Sanchez**. À ce titre, le rôle des agences littéraires ne pourra qu'aller grandissant : ce modèle de filtre pour les éditeurs, mais également de garantie d'un texte déjà travaillé représente un gain de temps pour l'ensemble des acteurs, depuis l'auteur à l'éditeur.

**Gloria Gutiérrez** insiste : prenant pour comparaison le marché hispanophone, entre l'Espagne et l'Amérique du Sud, les passerelles sont venues avant tout de ce que des liens ont été tissés par l'intermédiaire de tiers comme les agents. Lesquels en sont venus à travailler avec des personnes qui occupaient précédemment des postes dans de grands groupes implantés, et ont choisi d'ouvrir leur propre structure.

Toutefois, notent **Michel Demeulenaere** et **Christine Bonnard Legrand**, la demande émanant des pays asiatiques est grandissante. Mais pour tous deux, il n'est pas question de confier ce travail de commercialisation de leurs œuvres, pour la vente des droits de traduction. « *Je suis le meilleur représentant de mon catalogue et le plus à même de le défendre* », estime le premier.

La Francophonie ne se cantonne cependant pas à l'hémisphère nord : **Pierre Astier** évoque un besoin de solidarité, aujourd'hui encore trop ténu. *« Le fait qu'une romancière du Maghreb soit publiée par une maison parisienne, empêchant la vente de son livre sur son pays d'origine, pose un réel problème.* » Et de pointer également qu'en matière de cession de droits d'exploitation, la littérature n'est pas seule au monde : les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique sub-saharienne ont également besoin d'ouvrages pratiques, pour favoriser l'apprentissage. De même pour les essais et plus largement, les sciences humaines.

Pour favoriser les échanges, on serait tenté de se tourner vers l'Organisation internationale de la Francophonie, suggère **Simon de Jocas**, président des éditions québécoises Les 400 coups. **Laure Pécher** déplore que l'OIF ne joue pas son rôle en la matière : les informations manquent cruellement sur le potentiel économique de ce que représente l'édition francophone.

**Laurence Hugues**, directrice de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants insiste : l'OIF pourrait être une structure tierce, et parmi ses missions, on pourrait envisager la production d'études et d'analyses qui serviraient à l'ensemble des acteurs de l'industrie du livre. Y compris pour les pays étrangers. Si chacun plaide en faveur d'un développement des différents marchés, la centralisation économique que représente l'édition parisienne a toujours tendance à focaliser l'attention. La croissance que permettrait une ouverture plus générale des marchés serait dans l'intérêt de chacun.

« *Nous avons un domaine public en commun, qui représente un héritage autant qu'un socle en partage. Peut-être faudrait-il commencer par-là* », conclut l'animateur, **Nicolas Gary.**

***

**<u>La session de l'après-midi : Livre + à la loupe</u>**

***Soutien au livre, à l'édition et à la promotion de la lecture, session organisée en collaboration avec la Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC-CIIP)***
*Une après-midi animée par* ***Pascal Schouwey***

La seconde partie de la journée fut consacrée aux différentes mesures de soutien disponibles pour les maisons d'édition francophones occidentales. Un tour d'horizon des politiques et projets en place a permis d'ouvrir les perspectives.

En ouverture des débats, **Laurence Brenner**, directrice du salon du Livre de Genève, a souligné l'importance et la nécessité du programme Livre+, et sa fierté de lui donner une place au sein de ce salon.

*Ouverture par* ***Philippe Trinchan****, président de la Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC-CIIP) et chef du Service de la culture du Canton de Fribourg*

**Philippe Trinchan** a explicité les origines et les missions du programme intercantonal Livre+. La CDAC-CIIP réfléchit de manière générale aux moyens de coordonner des projets qui améliorent et renforcent les relations intercantonales dans le domaine artistique. « *Les enjeux culturels dépassent les frontières cantonales.* » Il s'agit ainsi de permettre aux acteurs culturels régionaux d'accéder au marché romand, suisse et international. Dans le cas spécifique du livre et de la littérature, le programme Livre+ a vu le jour suite au rapport Corajoud, établi en partenariat avec la CIIP. Un budget de 900'000 francs a ainsi été dégagé pour soutenir des initiatives innovantes et donner de la visibilité à la production littéraire de Suisse romande.

*Soutien au livre : la diversité de politiques publiques régionales francophones – Suisse romande, Belgique francophone, Québec et Centre-Val de Loire*

**Jérôme Benoît**, **délégué du Conseil du Jura bernois à la culture et délégué aux affaires francophones et bilingues de l'Office de la culture du Canton de Berne**, a exposé les origines et objectifs du dispositif Livre +. Ce programme, financé directement par le budget de la CIIP, se déploie sur trois volets. Le volet édition, favorisant la diversité et le rayonnement de la production littéraire romande, a sélectionné 12 maisons d'édition, qui ont ainsi bénéficié d'une convention de trois ans, pour un total de 590'000 francs. Le volet promotion de la lecture, encourageant les acteurs romands du livre et de la lecture à développer des partenariats intercantonaux et interprofessionnels, a sélectionné 6 projets, pour un total de 200'000 francs. Quant au volet numérique, l'ASDEL a été mandatée pour élaborer une formation en ligne destinée aux éditeurs et éditrices.

« *Le programme a permis de renforcer la visibilité des œuvres littéraires romandes, mettre en valeur le travail des maisons d'édition, garantir une meilleure diffusion de leur production, faire rayonner les actions de promotion du livre et de la lecture sur l'ensemble du territoire et créer de nouveaux publics dans le numérique.* » Les lauréats ont été entendus une fois par année tout au long de la convention. Le dernier entretien aura lieu en 2020 et permettra de dresser un bilan. S'il n'est pas certain que ce programme puisse être reconduit, **Jérôme Benoît** a souligné sa nécessité : « *Cela garantit une vision commune au niveau romand, une solidarité latine et une vraie cohérence intercantonale dans le domaine du livre, de l'édition et de la promotion de la lecture.* »

**Livre +, un dispositif de soutien de la CIIP, qui vise trois objectifs** :

1. Edition : favoriser la diversité et le rayonnement de la production littéraire romande ;
2. Livre et lecture : encourager les acteurs romands de la production du livre et de la lecture à développer des partenariats intercantonaux et interprofessionnels ;
3. Edition numérique : accompagner le développement du numérique dans le monde du livre par une formation à distance du type MOOC.

**Livre + a permis de** :

- Renforcer la visibilité des œuvres littéraires romandes ;
- Mettre en valeur le travail des maisons d'édition bénéficiaires ;
- Garantir une meilleure diffusion de leurs productions ;
- Faire rayonner les actions de promotion du livre et de la lecture sur l'ensemble du territoire romand ;
- Conquérir de nouveaux publics.

**L'avenir de Livre +**, c'est de garantir dans les domaines du livre, de l'édition et de la lecture :

- Une vision commune au niveau romand ;
- Une solidarité latine ;
- Une vraie cohérence intercantonale.

**Nadine Vanwelkenhuyzen**, **directrice générale adjointe de l'Administration générale de la Culture, au Service général des Lettres et du Livre du Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, a exposé les différents niveaux de pouvoir compétents reliés au marché du livre. Cette organisation complexe engendre une certaine dispersion qui complique la mise en place d'une politique globale de soutien aux acteurs du livre et à la promotion de la lecture. Néanmoins, deux principes fondateurs ont pu être déterminés : la solidarité entre les maillons de la chaîne du livre et le respect de la charte de l'édition professionnelle. Seules les maisons d'édition signataires de cette charte sont soutenues par les pouvoirs publics.

Ces maisons d'édition peuvent recevoir trois types de soutien : la reconnaissance (bénéficier d'un soutien pour avoir un stand dans les salons), la subvention ponctuelle (programme éditorial annuel) et la convention pluriannuelle (sur 3 à 5 ans, avec une limite de 50'000 euros par an). Les maisons d'édition peuvent également bénéficier de prêts sans intérêt pour la production papier et de subventions pour le développement numérique. Un label de qualité a été créé pour les librairies, 55 librairies sont labellisées à ce jour. Des aides aux traducteurs (éditeurs étrangers), à la cession de droits et à la mobilité des différents acteurs visent à renforcer la promotion internationale.

**Nadine Vanwelkenhuyzen** a également exposé deux programmes visant à encourager la lecture chez les enfants et les jeunes. Le Plan lecture a notamment permis d'offrir deux livres à tous les enfants âgés entre 0 et 6 ans. Des rencontres sont également organisées en classe avec des écrivain-e-s, afin de transformer le rapport des enfants et des jeunes au livre et à la lecture.

**Quelques chiffres** :

- La production du livre belge en langue française représente un chiffre d'affaires de 134,5 millions d'euros
- 90% de la production du livre belge = BD, sciences humaines et scolaires
- Le marché du livre en langue française = 74% de livres importés
- 80 librairies, et 1100 points de vente, dont 55 librairies possédant un label de qualité

**Les soutiens de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

- **Budget : 4 millions d'euros**

<u>Les soutiens individualisés</u> :

- Les auteurs : sous forme de bourses et de prix littéraires ;
- Les éditeurs :
  * Editeurs littéraires : reconnaissance, subvention ponctuelle, convention pluriannuelle ;
  * Editeurs tous secteurs confondus : prêts sans intérêt pour la production de livres papier, subventions pour le développement numérique ;
- Les libraires : prêts sans intérêt (équipement, modernisation, constitution de fonds valorisant les auteurs belges francophones) ;
- Les traducteurs littéraires et la promotion internationale : aides à la traduction, aides à la cession de droits (WBI), aides à la mobilité, rayonnement international (WBI) ;
- Les opérateurs de la diffusion et les associations professionnelles : subventions pour l'organisation de manifestations littéraires, subventions pour les activités et frais de fonctionnement des associations littéraires et (inter)professionnelles.

Trois dispositifs de soutien collectif :

1. Décret relatif à la protection culturelle du livre : une centrale d'achat à disposition des administrations publiques ;
2. Accord-cadre de fournitures de livres et autres ressources ;
3. Contrat pour la filière du livre : démocratisation et développement des pratiques de lecture et d'écriture ; accès à de nouveaux marchés ; innovation ; professionnalisation et structuration ; renforcement de l'interprofession ; articulation des ressources ; promotion des acteurs et activités de la filière.

Plan Lecture : lancé en octobre 2015

- Budget : 100'000 euros par an
- Public cible : 0-18 ans
- Enseignement, culture, Petite Enfance
- 30 mesures
- 3 axes :
    - Formation des enseignants et médiateurs du livre ;
    - Collaboration entre les trois secteurs ;
    - Sensibilisation et promotion de la lecture et partage de bonnes pratiques.
- Un appel à projets annuel

Deux livres offerts à tous les enfants entre 0 et 6 ans

- 0-3 ans et 3-6 ans
- 55'000 exemplaires pour chaque tranche d'âge
- Brochure pour les parents et carnet pédagogique
- Journées de formation mises en place

Opérations grand et jeune public

- La Fureur de Lire : entre 200 et 250 activités
- La Petite Fureur : qui réunit 5000 enfants

Le programme écrivains en classe

- Tous les niveaux d'enseignement
- Tous les genres littéraires
- + de 20'000 élèves touchés par an

**Christian Lamy**, **directeur de la direction générale du livre, des métiers d'art, de la musique et des variétés auprès de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)** explique que le mandat de la SODEC est de promouvoir dans toutes les régions du Québec les entreprises culturelles, contribuer à accroitre la qualité des produits et services, ainsi que leur capacité à être concurrentielles au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. Christian Lamy souligne que le fonctionnement de la SODEC comme une banque d'affaires la rend moins frileuse lorsqu'il est question d'investissement à risque dans les entreprises culturelles. Des crédits d'impôts non-remboursables sont par exemple offerts aux éditeurs. « *Il s'agit de soutenir les entreprises culturelles à la prise de risque.* »

La SODEC travaille non seulement avec des maisons d'édition et des librairies agréées, mais également avec les salons du livre, les festivals, les événements professionnels, les projets collectifs et les associations professionnelles. Les axes stratégiques 2018-2022 comprennent le renforcement de la capacité numérique, l'actualisation et l'harmonisation des programmes d'aide, la stimulation de l'entreprenariat culturel et le soutien à l'innovation. Christian Lamy relève que le marché du livre n'a pas subi la même évolution que les autres secteurs culturels, mais demeure robuste. Il souligne que le gouvernement a identifié un besoin d'accompagnement dans la transition numérique, c'est pourquoi un soutien pour l'embauche d'agents numériques a été créé.

**SODEC : Soutien à l'innovation et orientations stratégiques pour les entreprises du livre et de l'édition**

Les missions de la SODEC :

- Promouvoir et soutenir au Québec l'implantation et le développement des entreprises culturelles ;
- Contribuer à accroître la qualité des produits et des services, ainsi que leur capacité à être concurrentiels au Québec, au Canada et à l'étranger ;
- Protéger et mettre en valeur le parc immobilier patrimonial dont elle est propriétaire.

Vision :

- Agir avec le leadership pour développer les entreprises culturelles québécoises dans un contexte de mutations technologiques et d'adaptation à l'évolution des marchés.

Fonctions :

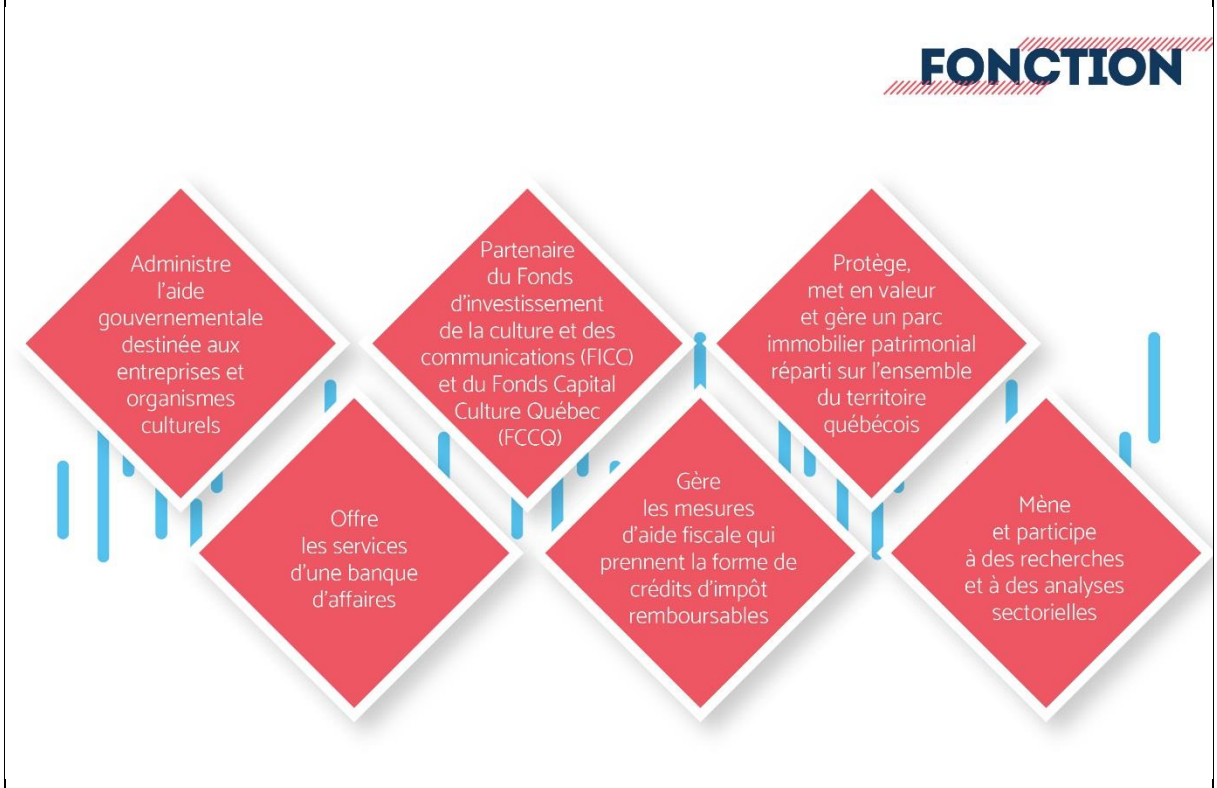


Domaines d'intervention de la SODEC :

- Cinéma et production télévisuelle
- Livre et édition
- Métier et marché de l'art
- Musique et variétés
- Patrimoine immobilier

**Budget Livre et édition : 5'968'201 dollars canadiens, + 4'607'767 pour l'exportation et le rayonnement culturel (chiffes 2017-2018)**

**<u>Enjeux pour le livre et l'édition au Québec</u>** :

- Contexte législatif et encadrement du numérique ;
- Marché qui n'a pas subi la même évolution que les autres secteurs culturels et qui demeure robuste ;
- Données descriptives et d'usage ;
- Exploitation de la propriété intellectuelle et nouveaux formats ;
- Développement de l'intelligence d'affaires et données de marché ;
- Le soutien à la prise de risque en R&D ;
- Recours au potentiel des nouvelles technologies afin d'alléger les charges de gestion des entreprises ;
- Diversité et culture autochtone.

**Vente de livres neufs au Québec : 600 millions de $, avec la répartition des bénéfices suivante :**

- 36% : librairies indépendantes
- 29% : libraires appartenant à une chaîne
- 18% : éditeurs
- 9% : grandes surfaces à rabais
- 5% : autres détaillants
- 3% : distributeurs

<u>Les clientèles du livre et de l'édition</u> :

- Les éditeurs agréés
- Les librairies agréées (librairies indépendantes, chaînes, coopératives en milieu scolaire)
- Les salons du livre au Québec
- Les évènements littéraires, activités promotionnelles et projets collectifs qui valorisent le livre au Québec et à l'étranger
- Les associations et regroupements professionnels

<u>Interventions</u> :

- Aide financière aux entreprises (subventions) :
    - Production, promotion du livre, développement technologique, exportation, achats de droits, traduction
- Mesure fiscale à l'édition de livre
- Banque d'affaires
- Aide aux projets collectifs et aux événements :
    - Promotion collective, mutualisation, développement technologique

<u>Interventions récentes</u> :

- Programme-pilote en production numérique interactive
- Expérience rendez-vous en poésie
- Développement de socles communs de métadonnées descriptives
- Nouveau programme d'aide aux librairies agrées
- SodecLab (du livre à l'écran, livre audio)
- Soutien aux projets collectifs de mutualisation

<u>Orientations stratégiques 2018 – 2022 :</u>

- Contribuer à l'évolution des modèles d'affaires des entreprises culturelles ;
- Renforcer la capacité numérique et stimuler la croissance ;
- Contribuer à la compétitivité des contenus culturels québécois ;
- Contribuer à la découvrabilité des contenus culturels québécois.

<u>Plan d'action ;</u>

- Chantier d'actualisation des programmes d'aide et démarche d'harmonisation ;
- Déploiement d'un réseau d'agents de développement numérique ;
- Soutien à l'accompagnement et au transfert de connaissances ;
- Programmes-pilotes et soutien à l'innovation.

**Isabelle Maton**, **responsable pôle livre et vie littéraire, livre, image et culture numérique en région Centre-Val de Loire, agence Ciclic**, explique qu'au niveau régional les dispositifs de soutien en œuvre sont financés par l'Etat, qui établit un budget de fonctionnement et d'intervention à déployer sur le territoire auprès des associations régionales. L'agence Ciclic est un établissement public qui peut allouer des subventions aux porteurs de projets. L'ensemble des actions de l'agence fait l'objet d'une convention avec le Centre national du livre. Isabelle Maton souligne que le dispositif a changé. Il est passé d'un soutien à la publication à un soutien global, avec une vision plus large. Les maisons d'édition de tous secteurs (littérature, gastronomie, voyages, etc.) défendent leur programme entier. Les librairies sont également soutenues.

Ces deux dispositifs économiques permettent une structuration de l'entreprise, tout en maintenant un focus sur la médiation. Un dialogue se construit avec ces structures, en les encourageant également à se livrer sur leurs doutes et leurs failles. Des résidences sur le long terme, avec des modalités de présence ponctuelle, sont également organisées pour les auteurs qui n'ont pas la possibilité de quitter leur quotidien pendant plusieurs mois. Ce dispositif permet à des lieux non-culturels d'accueillir des auteurs, qui ne viennent pas exclusivement de la région. La mise en place d'une résidence pour les éditeurs extérieurs leur offre l'opportunité de réfléchir à leur activité avec des libraires, éditeurs et traducteurs de la région.

*Des dossiers déposés au terrain : édition, lecture et numérique dans la pratique*

***Promotion de la lecture** : **Lire et faire lire, quand les auteurs et les éditeurs prennent le pouvoir***
*Echange entre **Guy Chevalley**, membre du collectif AJAR et co-directeur, Paulette éditrice (Suisse romande) et **Loïc Jacob**, directeur éditorial, éditions HongFei Cultures (Tours)*
*Modération : **Nicolas Gary***

**Guy Chevalley** explique qu'il est difficile d'identifier les projets de l'AJAR qui ont spécifiquement bénéficié du soutien Livre+, tant il est vrai que le collectif réalise en moyenne un projet par mois. « *L'aide de la CIIP nous a surtout permis de moins nous disperser dans la recherche de fonds et de nous concentrer sur la création*. » En effet, les lieux qui accueillent les projets ne rémunèrent souvent pas le travail de création. Ce soutien a également permis de rembourser les nombreux billets de train nécessaires au fonctionnement du groupe. Il relève que le projet de fiction interactive mandaté par la Bibliothèque d'Yverdon est celui qui a le plus notablement profité de ce soutien.

Concernant la maison Paulette éditrice, qui a également bénéficié d'une convention de soutien Livre+, **Guy Chevalley** souligne que la subvention a permis de sortir du pur bénévolat. L'objectif premier était d'atteindre en trois ans un nombre de ventes permettant de s'émanciper des subventions. La maison d'édition ayant à cœur de construire une démarche de développement durable, ses coûts de production sont élevés, ce qui freine la croissance. **Guy Chevalley** explique que Paulette éditrice essaie de se démarquer en refusant de pratiquer le surtirage et en s'affranchissant du diktat de la nouveauté en librairie.

**Loïc Jacob** relate que lorsque sa maison est née en 2007 en région parisienne, le seul soutien disponible était destiné à la participation aux salons. Il a ensuite déménagé en région Centre du Val-de-Loire, où des rencontres et des mises en réseau ont pu avoir lieu avec les acteurs du territoire. C'est ainsi que des projets collectifs ont vu le jour. Les pouvoirs publics ont aidé la maison notamment au moment de changer de diffuseur et pour organiser une tournée d'auteurs. « *Le livre ne se vend plus seulement en librairie, mais aussi après, en dehors. Les auteurs doivent promouvoir leur œuvre.* »

Selon lui, au-delà de la subvention, ces dispositifs proposent une interprofessionnalité. « *Il est important de connaître les projets de chaque acteur de la chaîne. Les besoins ne sont pas toujours simples à identifier.* » Il raconte qu'il a d'abord été réticent au suivi professionnel des subventionneurs sur le fonctionnement de la maison. Il estimait qu'il s'agissait d'une mesure de contrôle. Celle-ci s'est finalement avérée très utile.

***Édition : les aides au développement et à la promotion***
*Echange entre **Daniel Pellegrino**, fondateur, éditions Atrabile (Genève) et **Mélanie Roland**, directrice éditoriale, éditions Alice Jeunesse (Bruxelles)*
*Modération : **Pascal Schouwey***

**Mélanie Roland** explique que la maison Alice Jeunesse bénéficie de plusieurs soutiens. Lorsqu'elle a repris la direction de la maison, la trésorerie était basse, elle a donc demandé à bénéficier d'un prêt à l'impression sans intérêt sur trois ans. La maison bénéficie également d'une aide sur trois ans pour la promotion. Il s'agit d'un montant pour imprimer des catalogues, mettre à jour le site, etc. Une aide pour la participation aux salons est également accordée. **Mélanie Roland** apprécie que ces soutiens s'étendent sur plusieurs années, cela allège ainsi les tâches administratives.

Elle estime que si ces soutiens devaient disparaître, cela ne mettrait pas en péril la maison, qui existe depuis 25 ans et possède un vaste catalogue qui garantit un fonds de roulement. En revanche, il est certain que cela affecterait les actions de promotion. Or, cette promotion est essentielle pour valoriser le paysage littéraire belge.

**Daniel Pellegrino** relève que les institutions de financement sont moins centralisées en Suisse romande. « *L'aspect administratif est un peu rebutant, mais nécessaire.* » La taille réduite du pays permet néanmoins de nouer rapidement des contacts avec les acteurs pertinents. Le soutien de Livre + a permis à Atrabile de créer un poste dédié aux relations avec les librairies et à la représentation en festival. En effet, les festivals de bandes dessinées sont nombreux et il est primordial d'y participer, afin de rencontrer les professionnel-le-s et le public, ce qui engendre des frais. Ce poste génère des fonds, mais pas suffisamment pour couvrir toutes les dépenses.

Si la subvention n'est pas reconduite, le travail de publication sera peut-être modifié. « *Il semble en tous les cas compliqué d'envisager un retour en arrière.* » Daniel Pellegrino se dit intéressé par le système de prêt sans intérêt développé par la Belgique. *« Plusieurs de nos ordinateurs sont morts, un prêt pour en racheter serait génial.* »

***Développement numérique : Le monde du livre en 2.0. et au-delà***
*Echange entre **Olivier Babel**, secrétaire général, Association suisse des diffuseurs, éditeurs et libraires (ASDEL) et **Christiane Vadnais**, en charge des projets numériques, éditions Alto (Québec)*
*Modération par **Marc Atallah**, directeur, Maison d'Ailleurs et Numerik Games Festival*

**Olivier Babel** présente la formation réalisée sur mandat de la CDAC, dans le cadre du programme Livre+, afin d'accompagner les maisons d'édition dans le développement du numérique. Il s'agit d'un ensemble de conférences organisé en 9 modules, rassemblant 20 intervenants de Suisse et de France. 5 modules sont terminés et 4 sont en cours de production. La formation prend la forme d'un e-talk et regroupe des liens pour approfondir les sujets. « *Ce projet est né du constat de la frilosité des éditeurs et éditrices suisses vis-à-vis d'une stratégie numérique. Il s'agissait de montrer un volontarisme politique qui pousse les maisons à informatiser leur production et à intégrer le numérique dans leur production.* » Selon **Olivier Babel**, ce type d'initiative ne pourrait exister sans un fort soutien institutionnel. Pour l'instant, il n'est pas possible de savoir quelle est la réception du côté des maisons d'édition. Il faudra pour cela attendre la mise en ligne des modules de formation.

**Christiane Vadnais** expose les particularités du projet littéraire numérique « Les évaporés », soutenu par le programme d'aide au démarrage d'activités interactives de la SODEC. « *Le numérique permet de s'affranchir de la linérarité narrative, d'explorer une multitude de scénarios parallèles.* » Ce projet rassemble 40 auteurs qui construisent un récit en fragments, bilingue et interactif. « *Les projets numériques remettent en question le geste éditorial et le rapport au lectorat. Il y a un éclatement, un mélange au réel*. » « Les évaporés » est né de l'envie de conquérir de nouvelles parts de marché, un nouveau public.

**Christiane Vadnais** souligne que ladite « révolution numérique » est amorcée depuis vingt ans. « *Nous sommes dans une ère où tous les arts se mélangent, où le story-telling prend le pas sur l'objet.* » Elle relève également la nécessité de combattre l'idée selon laquelle la littérature est un art peu coûteux. En effet, les institutions ont tendances à débloquer des fonds plus importants pour les arts visuels ou vivants. « *Au Québec, les outils numériques sont bien implantés. On avance tellement vite, on n'est qu'à l'aube de ce qui s'en vient. Ces projets sont bien accompagnés par le gouvernement, les aides doivent rester souples et s'adapter.* »

**Éditions Alto** :

- Ouvroir de littérature interactive et multidisciplinaire et non-linéaire
- Multiples tentatives isolées, individuelles, expérimentales
- La littérature vue comme une source d'inspiration pour les arts numériques

***« Les évaporés » : une machination littéraire – prévue en 2020***

*Compte rendu et résumé rédigés par **Noémi Schaub** et compte rendu de l'atelier 2 rédigé par **Nicolas Gary.***

***

**Vendredi 3 mai : « Diffusion et circulation des ouvrages du Sud au Nord : quelles alternatives ? »**

*Un atelier organisé par l'Alliance internationale des éditeurs indépendants, et animé par* ***Laurence Hugues****. directrice et* ***Clémence Hedde****, responsable de projets*

***Participants***

- Irene Staunton, Weaver Press (Zimbabwe)
- Simon Pierre Mbumbo, Toom Comics (Cameroun/France)
- Jean-Baptiste Dufour, Servidis (Suisse)
- Ibrahima LÔ, Directeur livre, Ministère de la Culture (Sénégal)
- Valérie Hermann, ILP Groupe (France)
- Jean Richard, éditions d'en bas (Suisse)
- Hicham Houdaïfa, éditons En toutes lettres (Maroc)
- Didier Dutour, Institut français (France)
- Philippe Goffe, Association des libraires francophones (Belgique)
- Dorothée Gérard Houessou, éditions Les Flamboyants (Bénin)
- Christiane Vadnais, éditions Alto (Québec)
- Sophie Barthélémy, éditions Mémoire d'encrier (Québec)
- Pierre Myszkowski, BIEF (France)
- Aya Ibrahima, éditions Tombouctou (Mali)
- Paulin Koffivi Assem, AGO Média (Togo)
- Michel Demeulenaere, éditions Mijade (Belgique)
- Ambroise Nomo, Pollen Diffusion (France)
- James Taylor, International Publishers Association (Suisse)
- Corinne Fleury, Atelier des Nomades (Île Maurice)
- Béatrice Lalinon Gbado, éditions Ruisseaux d'Afrique (Bénin)
- Agnès Gyr-Ukunda, éditions Bakame (Rwanda)
- Liliane Knopes, PRISME éditions (Belgique)
- Flore Debaty, PRISME éditions (Belgique)
- Jean Jacques Kobenan, éditions Éburnie (Côte d'Ivoire)
- Philippe Marclay, éditeur – libraire (France)
- Mélanie Roland, éditions Alice Jeunesse (Belgique)

# Compte rendu

*Contexte*

La diffusion-distribution des livres dans l'espace francophone, et notamment des pays d'Afrique francophone vers la Suisse, le Québec, la Belgique et la France… est un enjeu déterminant pour la vitalité des maisons d'édition francophones, mais est également une condition nécessaire à la bibliodiversité.

Le sujet a été maintes fois abordé, plusieurs expériences ont été menées – et pourtant… peu de pistes semblent être concluantes et pérennes pour l'heure, du moins pour les éditeurs indépendants et d'autant plus pour les éditeurs indépendants hors de l'hexagone. Les pays de la Francophonie du Nord représentent des marchés importants pour les éditeurs de la Francophonie du Sud : ils restent encore quasi-inaccessibles. La France représente quant à elle un marché quasi « obligatoire » pour l'ensemble des pays de la francophonie mais les portes d'entrée sont encore complexes à trouver.

Cet atelier, qui réunissait des éditrices et éditeurs de la francophonie, des diffuseurs, des représentants d'organisations professionnelles, des libraires, visait à faire un tour d'horizon des différentes stratégies à l'œuvre dans les pays francophones.

*** Les cessions de droits : l'exemple des éditions Alto, au Québec**

Christiane Vadnais, des éditions Alto, explique que « *pour favoriser une plus grande diffusion de nos livres en francophonie, nous choisissons le modèle de cession de droits ; autant nous pouvons acquérir des droits de traductions françaises, autant nos livres circulent sur le territoire français grâce à des ententes avec différents partenaires (Seuil, Les Escales, Denoël, etc.)* ».

Les éditions **Le Fennec au** Maroc procèdent également de la sorte, à savoir que la maison achète et vend des droits.

*** La sur-diffusion : l'exemple des éditions Mémoire d'encrier, au Québec**

Mémoire d'encrier est diffusé et distribué en France, Belgique et Suisse depuis juillet 2017. Auparavant, il était possible de trouver les livres via la librairie du Québec à Paris ou la Diffusion du Nouveau Monde, mais il n'existait pas de commercialisation active en librairie.

Mémoire d'encrier est un éditeur basé à Montréal qui a la spécificité de publier des textes d'auteurs du monde entier, des voix issues de la diversité avec un parti-pris décolonial.

Comme beaucoup de maisons d'édition outre-Atlantique, elle a décidé de se doter en juillet dernier d'une représentation pour la sur-diffusion en librairie, les tournées d'auteurs, la présence dans les salons, les festivals, l'organisation de rencontres, ainsi que la communication avec les médias. Cette représentation est assurée par Sophie Barthélémy qui a créé une véritable micro-entreprise.

Quatre éléments pour justifier cette stratégie :

1. Le catalogue de Mémoire d'encrier est atypique, militant, engagé et l'éditeur a pour ambition de travailler avec des libraires partenaires prêts à défendre ses livres. Il s'agit de faire « sur-mesure » pour éviter les retours et surtout placer les livres là où ils seront portés. Ce sur-mesure est inadapté pour un diffuseur/distributeur traditionnel, les commerciaux ayant à peine 20 secondes pour défendre un titre et les offices étant de plus en plus saturés. De plus, le diffuseur démarche davantage les grandes enseignes que les libraires indépendants. La sur-diffusion est donc incontournable.
2. Le diffuseur de Mémoire d'encrier n'ayant pas de comptoir à Paris, il y a un vrai frein sur cette ville en termes de frais de livraison. D'où une attention accrue sur le marché parisien.
3. Mettre les auteurs au cœur du dispositif. Les rencontres, les salons permettent de lire les textes, de débattre et génèrent toujours des ventes. C'est surtout flagrant pour la poésie difficile à défendre en librairie mais qui se vend bien quand elle est mise en scène. Le frein ici est financier car la plupart des auteurs ne vivent pas en Europe (Canada, Caraïbes...).
4. Tisser un réseau avec tous les acteurs du livre : bibliothèques, universités, institutions, collectifs, francophonie... Les livres sont souvent source de débats.
5. Travailler l'image de Mémoire d'encrier dans les médias : envois de communiqués dédiés à l'Europe, de services de presse, propositions d'interviews quand les auteurs sont présents.

La cohabitation sur-diffusion et diffusion ne pose aucun problème dans la mesure où les commandes passent toujours par le diffuseur. Lors de son passage en librairie, l'éditeur présente les nouveautés, propose des mises en place du fonds, voit éventuellement s'il est possible de programmer une animation, tout ce que le diffuseur n'a pas le temps de faire.

*** Une présence active sur les réseaux sociaux, en complément d'une diffusion-distribution classique : l'exemple des éditions Prisme, en Belgique**

Prisme Editions est une maison d'édition belge fondée en 1995, spécialisée dans la publication de beaux livres de qualité sur l'Art, l'Architecture et la Photographie.

Prisme a plusieurs diffuseurs-distributeurs :

- pour la Belgique, les Pays-Bas et l'export : Exhibitions International
- pour la France : Les Belles Lettres Diffusion-Distribution / L'Entre Livres
- pour la Suisse : Servidis (via Belles Lettres)
- pour l'export hors Union Européenne : Idea Books

« *Au vu de la surproduction actuelle, nous devons à présent impérativement travailler en complément de nos diffuseurs-distributeurs (en complément et non en concurrence, bien évidemment). C'est pour cela que nous pensons qu'il est important d'avoir une présence sur internet (via un site web actualisé) et sur les réseaux sociaux. Nous postons principalement toutes nos actualités (nouveaux livres, salons et foires du livre, expositions, dédicaces, etc.) sur Facebook, LinkedIn et Instagram. Chaque réseau social possède ses propres enjeux et règles. De plus, les publics visés ne sont pas les mêmes : Instagram est destiné aux 18-34 ans et est majoritairement basé sur l'image (photo et vidéo) ; LinkedIn s'adresse aux professionnels et Facebook est multiple, à la fois professionnel, privé et public. Il est intéressant de constater que les usages sont en fin de compte très variés et qu'il demeure difficile de prévoir les réactions des différents publics, ainsi que leurs usages réels de ces réseaux.*

*Nous sommes en outre convaincus que l'auteur a son rôle à jouer en collaboration avec l'éditeur en termes de promotion de son/ses livre(s) et de relai des informations sur les réseaux sociaux. Dans le cadre du beau livre, nous essayons généralement d'associer le livre à un événement comme une exposition par exemple – le livre aura en effet beaucoup plus d'impact – et nous organisons des sorties de livre en librairies avec séances de dédicaces.*

*Comme le nombre de librairies est assez important et que nos diffuseurs ont beaucoup de titres à présenter et à défendre, en l'espace de quelques minutes parfois, nous passons aussi présenter nos livres en personne. Le contact humain est souvent beaucoup plus pertinent aux yeux des libraires ; en sachant que nous connaissons nos titres mieux que personne.* »

*** Des approches et stratégies complémentaires : les exemples en Afrique francophone**

Les éditeurs en Afrique francophone, après avoir expérimenté plusieurs formules au cours de ces dernières années, se tournent dans certains cas, pour la diffusion-distribution dans la Francophonie du Nord, vers des structures de diffusion-distribution, comme par exemple Pollen.

D'autres misent sur des stratégies complémentaires : relations directes avec des réseaux ciblés de lecteurs et prescripteurs ; ventes directes dans des salons et foires du livre… La diffusion-distribution inter-Afrique passe le plus souvent par des cessions de droits et des coéditions.

Il semble en effet nécessaire d'encourager une approche globale et non compartimentée associant systématiquement la prise en compte des possibilités de circulation physique du livre et d'échanges et/ou coéditons. Les éditeurs (français notamment) ont encore trop souvent tendance à séparer ces deux approches. L'impression à la demande est une solution qui permettait de changer la donne.

* **Présentation des offres de 3 structures de diffusion-distribution :**

1. **ADIPROL** : agence de distribution et de promotion du livre. Plus d'informations : adiprol.com
2. **ILP Groupe** : impression à la demande et distribution en Afrique. Plus d'informations : ilpgroupe.com
3. **WAX (Pollen)** : WAX est une marque du distributeur Pollen consacrée à la promotion et la distribution des éditeurs africains, caribéens et haïtiens. L'offre réunit ces éditeurs en collectif pour en faire un catalogue singulier de manière à garantir, en France, une meilleure promotion et une chance de distribution plus efficace aux livres produits dans ces espaces francophones. Plus d'informations : www.pollen-difpop.com

*Compte rendu rédigé par* ***Laurence Hugues*** *et* ***Clémence Hedde.***

*******

La Fondation pour l'Ecrit du salon du livre de Genève remercie ses partenaires et soutiens financiers, ainsi que les intervenants et participants, qui ont grandement contribué au succès des 5es assises de l'édition. La Fondation est heureuse d'avoir pu à nouveau offrir ces moments d'échanges et de rencontres professionnels, qui ont permis de franchir certaines frontières et abattre certaines barrières qui ralentissent, voire empêchent la circulation des mots et des idées.

La Fondation exprime sa reconnaissance aux animateurs, modérateurs et à toutes celles et à tous ceux qui ont pris part aux assises de l'édition. Un merci particulier à Noémi Schaub et Guy Chevalley, pour leur oreille attentive et la brillante rédaction du présent compte rendu, ainsi qu'à Laurence Hugues, Clémence Hedde, Laurent Voisard, James Taylor et Nicolas Gary pour leur implication sans failles et leur précieuse coopération.

*Document réalisé par* ***Delphine Hayim***
*Responsable des journées professionnelles*
*Juin 2019*

***Crédits photos*** *: © Pierre Albouy, salon du livre 2019 et © ActuaLitté CC BY SA 2.0*